



ccas

Commission Communale d'Accessibilité

Panorama des actions phares
réalisées en 2023
24 octobre 2023



SOMMAIRE



Introduction 4

- Ville de Grenoble - données générales 4
- Engagement de la Ville de Grenoble 5
- La Commission Communale d'Accessibilité 6



Une Ville Accessible 8

- L'accessibilité des bâtiments municipaux 9
- L'accessibilité des bâtiments CCAS 11
- L'accessibilité de la voirie et des espaces publics 12
- L'accessibilité des logements 13
- L'accessibilité de l'information et de la communication 14



Une Ville Inclusive 15

- L'emploi des personnes en situation de handicap en collectivité 15
- La Commission Grenobloise d'Accessibilité 18
- L'inclusion de tout public : les enfants en situation de handicap 19
- Autres actions menées par la Ville de Grenoble 20
- Activités sportives inclusives 22
- Des bibliothèques inclusives et accessibles 23
- Liens habitant-es et services de la Ville 23
- Réseau des référent-es accessibilités et handicaps 24
- Le Mois de l'Accessibilité 24
- Concours Access City Awards 26
- Les Ambassadeurs-drices de l'accessibilité 26



Annexes 27



SIGLES

AEEH

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

Ad'AP

Agenda d'Accessibilité Programmée : outil associé à une programmation budgétaire organisant la mise en accessibilité des équipements publics d'une ville

BIM

Boucle Induction Magnétique : système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif. Il produit un champ magnétique destiné à produire un signal pour les appareils de correction auditive.

BOE

Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

CCCC

Centre Communal Camille Claudel

EAJE

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

ERP

Établissements Recevant du Public

FIPHFP

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

IOP

Installations Ouvertes au Public

UEEA

Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme

UEMA

Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

ULIS

Unités Localisées d'Inclusion Scolaire

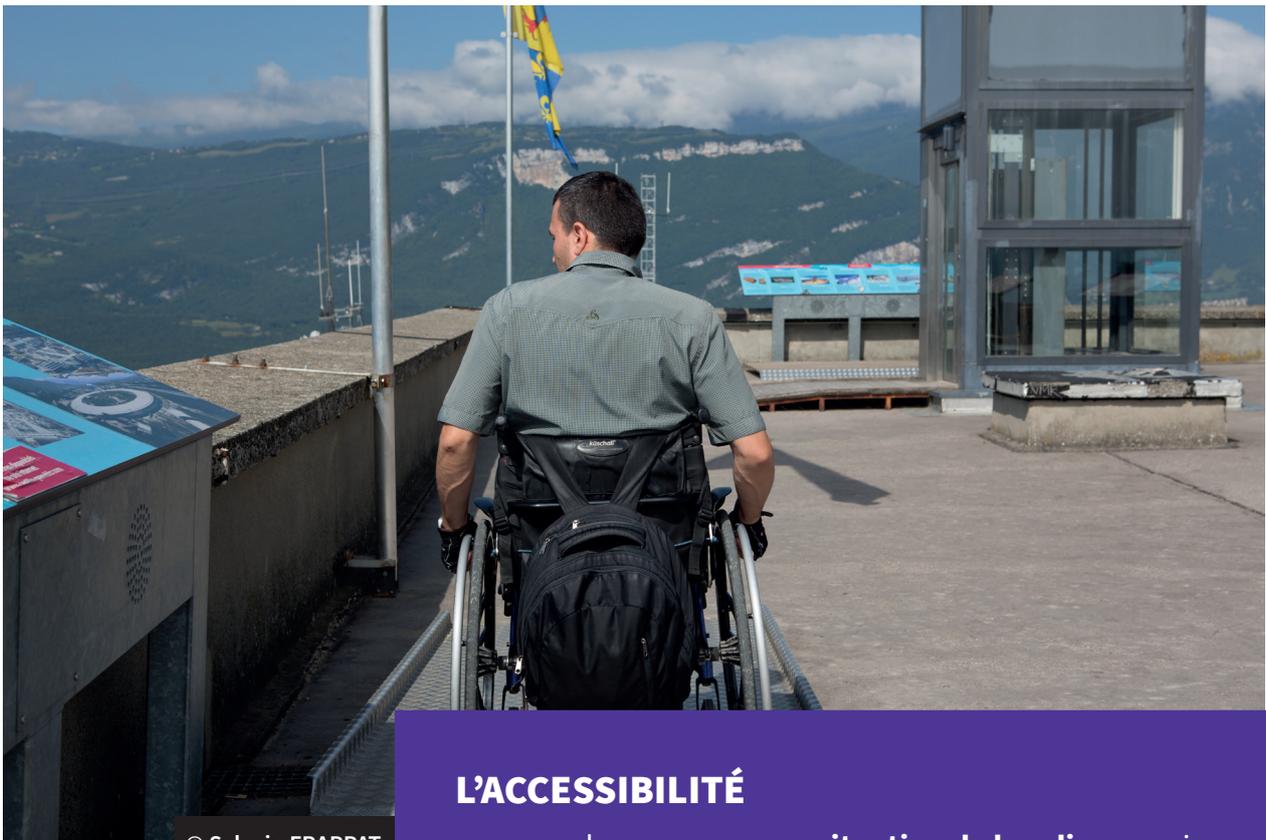


INTRODUCTION

VILLE DE GRENOBLE DONNÉES GÉNÉRALES

La Ville de Grenoble compte **160 000 habitant-es**. Elle est historiquement engagée en faveur de l'accessibilité pour tous et toutes, comme en témoigne la richesse du tissu associatif. L'engagement et le dynamisme des associations participent au rayonnement de cette ville sur les enjeux **d'handicaps et d'accessibilité**. On compte près d'une cinquantaine d'associations actives et mobilisées sur ces questions.

Ses actions en faveur de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap la rendent **pionnière en termes de tourisme accessible**. Elle a été primée pour ses engagements, avec en 2022 un Prix mention spéciale « transports en commun » au concours européen Access City Awards.



© Sylvain FRAPPAT

L'ACCESSIBILITÉ

concerne les personnes en **situation de handicap**, mais s'adresse également aux personnes étant dans **des situations temporaires de handicap** : personnes avec des enfants, personnes ayant besoin de cannes ou de béquilles pour se déplacer. L'accessibilité vise à rendre une ville inclusive, et ce pour chaque étape de la vie des personnes.

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GRENOBLE SUR LES QUESTIONS D'ÉGALITÉ DES DROITS DE TOUTES ET TOUS

Quelle déclinaison de l'accessibilité et des handicaps dans les politiques publiques ?

La loi de 2005 redéfinit les enjeux du handicap et introduit le concept **d'accessibilité universelle**. C'est l'accès à tous et toutes pour tous et toutes aux bâtiments, services, produit, informations **permettant un accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi, favorisant le plein exercice de sa citoyenneté** : « chacun.e doit pouvoir exercer sa vie familiale, sociale et citoyenne selon son propre projet, sur les principes d'égalité et de l'autonomie ».

Cette loi crée l'obligation de rendre accessibles les établissements recevant du public, les transports en commun, les logements privés, et la voirie. Ceci permet de rendre concrets les aménagements sur le long terme. Des arrêtés et ordonnances de 2014 enrichissent progressivement la loi dans l'optique de garantir l'accessibilité dans chaque dimension de la vie quotidienne.

Travailler la question du handicap et l'accessibilité, c'est rendre la ville **inclusive** et **accessible** pour tous et toutes. L'accessibilité universelle concerne tout type de handicap issus des 4 familles (visuel, auditif, moteur, mental - les handicaps psychique et cognitifs) ou toute situation de handicap (personnes âgées, personnes avec des poussettes ou des charges,...). Elle garantit la continuité de la chaîne de déplacement : logement, voirie, espaces et jardins publics, transports, ERP, etc.

La ville de Grenoble est engagée sur ces questions pour permettre aux personnes en situation de handicap, et/ou à mobilité réduite (personnes avec poussettes, personnes âgées) de participer pleinement aux activités ou services proposés par la ville, et de favoriser leur inclusion.



© Auriane POILET

En 1990, le handicap est inscrit parmi les 25 critères de discriminations. Selon le rapport des défenseurs des droits en 2020, le handicap et l'état de santé sont encore les premières causes de discriminations.

A noter que depuis janvier 2021, la Ville de Grenoble a réintégré la mission accessibilité au sein de ses effectifs, mission précédemment assurée par les services de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Un engagement de la ville à **échelle nationale** : le groupe de travail France urbaine réunit des élu-es engagé-es sur les questions de discriminations et d'accessibilité, dont le conseiller municipal grenoblois au handicap et à l'accessibilité. A échelle européenne, la ville participe à des réseaux et répond à des appels à concours et projets.

LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

CCA

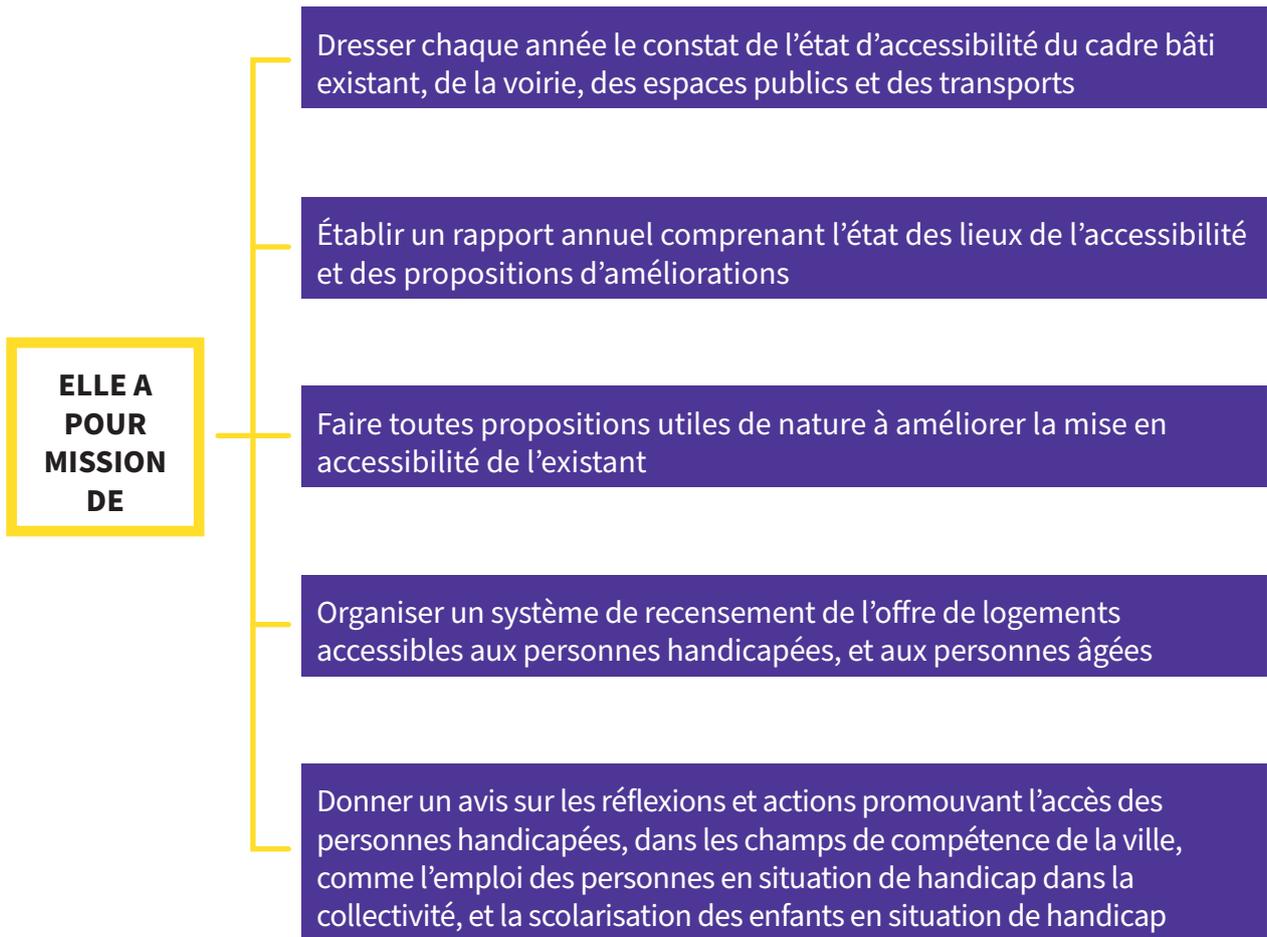
En réaction aux lois de 2005 et 2014, la ville s'est dotée d'une instance bilan, de concertation et d'échanges. Créée par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2006, elle accueille un large panel de publics.

La Commission Communale d'Accessibilité est une instance de bilan, de concertation et d'échanges.



Handiparc Bachelard

Elle est composée de représentants de la commune, de membres d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, de membres d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques, de représentants d'autres usagers de la ville et plus largement le public Grenoblois. Cette Commission a pour rôle de dresser le constat de l'état d'accessibilités des structures privées et publiques.



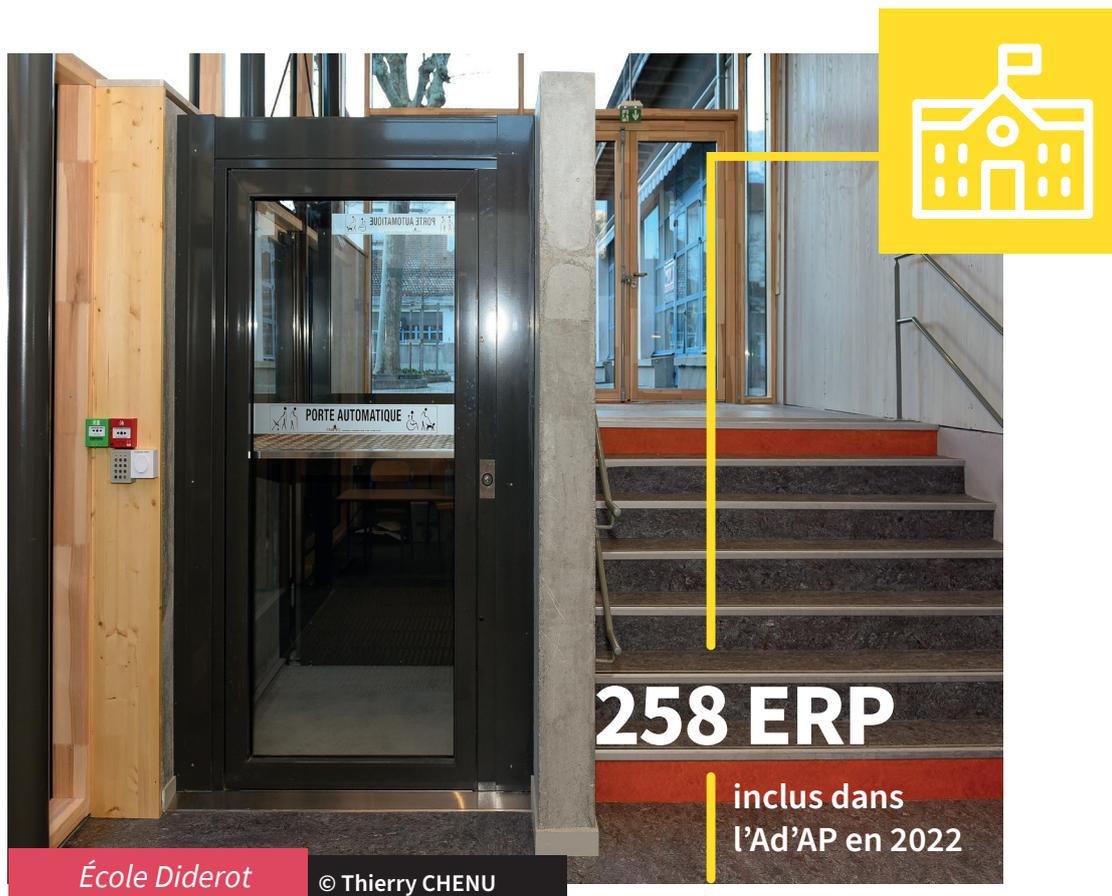
Ce travail est possible grâce au partenariat avec les membres des associations engagées sur ces questions d'accessibilité.

Cette CCA concerne les données de l'année 2022 et en partie 2023.

1

UNE VILLE ACCESSIBLE

L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX



La Ville de Grenoble est engagée dans un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP) voté au conseil municipal le 21 septembre 2015 pour une durée de 9 ans. **Il engage la Ville de Grenoble à rendre tous ses Établissements Recevant du Public accessibles.**

Le bilan mi-parcours a bien été réalisé et adressé aux services de l'État courant 2021.

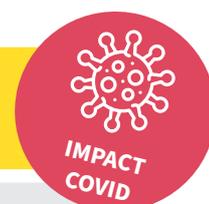
Le nombre d'équipements inclus à l'Adap en 2022 est :

258 ERP: intégration du Lycée professionnel Jean Jaurès (déclaration en préfecture réalisée en mars 2022)

L'Adap prévoit 3 périodes d'investissements, 2022 étant le début de la 3^{ème} période

PÉRIODE 1 : 2016 - 2018	Prévisionnel TTC Théorique 2015	Réalisé TTC
2016	300 000 €	244 995 €
2017	500 000 €	568 186 €
2018	800 000 €	645 985 €
Total Période 1	1.6M €	1.45M €

PÉRIODE 2 : 2019 - 2021	Prévisionnel TTC Théorique 2015	Réalisé TTC
2019	1.7M €	1.35M €
2020	1.7M €	728 861 €
2021	1.7M €	610 000€
Total Période 1	5.1M €	2.7M €



PÉRIODE 3 : 2022 - 2024	Prévisionnel TTC Théorique 2015	Réalisé TTC
2022	1.7M €	871 520 €
2023	1.7M €	
2024	1.7M €	
Total Période 1	5.1M €	

Fin 2022, à l'issue du bilan 2022, 89 équipements sont conformes sur le territoire, soit **13 équipements supplémentaires** par rapport à 2021, pour un montant total investi de **871 520 € TTC pour l'année 2022**, au titre de l'accessibilité des ERP, tous handicaps confondus.

Le patrimoine communal est important en nombre (600 000 m² tout patrimoine confondu), majoritairement construit avant 1980 et très divers architecturalement.

De nombreux travaux de maintien à niveau et de mise en conformité sont nécessaires pour ce patrimoine complexe, notamment en matière de sécurité incendie, performance thermique et accessibilité. On constate un avancement constant malgré la complexité des dossiers (patrimoine complexe, amiante, enjeux patrimoniaux, conséquences de la crise sanitaire encore bien perceptibles).

La ville de Grenoble maintient ses efforts pour mettre son patrimoine bâti en conformité en matière d'accessibilité dans une volonté permanente d'améliorer le service public pour les Grenoblois.

Ad'AP - Le bilan 2022 en quelques chiffres :

- Ad'AP sur une période de 9 ans de 2016 à 2024, contractualisé avec la Préfecture : Patrimoine complexe.
- 225 bâtiments passés à 257 lors du bilan de mi-parcours
- 257 bâtiments passés à 258 : intégration du Lycée pro Jean Jaurès (déclaration préfecture en mars 2022)

Période 1 : 2016 - 2018

- ▶ 1,45 M€

Période 2 : 2019 - 2021

- ▶ 2,7 M€

Période 3 : 2022 - 2024

- ▶ **Effectif 2022 : 871 520 € (740 518 € budget Ad'AP + 131 002 € travaux SMO)**



Équipements rendus conforme en accessibilité en 2022

(y compris travaux SMO et ERP hors Ad'AP)

- 0 équipements sportifs
- 2 équipements culturels (ERP Ad'AP)
- 3 écoles maternelles (ERP Ad'AP)
- 5 écoles élémentaires (ERP Ad'AP)
- 0 équipements socio-culturels
- 1 équipement territorialisé (ERP Ad'AP)
- 2 équipements « Autre » (ERP hors Ad'AP)

13 ERP rendus totalement conformes en 2022 à ajouter aux 76 ERP déjà conformes

89 ÉQUIPEMENTS CONFORMES EN 2022 (32 %)



Petites/moyennes opérations pilotées Service Travaux Bâtiment (STB) ou Régie Budget Ad'Ap

■ Total bâtiments sportifs :	70 613 €
■ Total bâtiments culturels :	97 680 €
■ Total bâtiments scolaires :	395 728 €
■ Total bâtiments socio-culturels :	3 982 €
■ Total bâtiments territorialisés :	98 803 €
■ Total autres bâtiments publics :	73 712 €
■ Total 2022 :	740 518 €



Grosses opérations pilotées Service Maîtrise d'Ouvrage (SMO) hors budget Ad'Ap

■ Total bâtiments sportifs :	30 000 €
■ Total bâtiments scolaires :	101 002 €
■ Total 2022 :	131 002 €

L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS CCAS

Le CCAS de la Ville de Grenoble poursuit en 2023 la mise en œuvre de son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) à travers notamment la notification des marchés de travaux pour la mise en accessibilité de l'ensemble de son patrimoine (hors opérations lourde de réhabilitation ou de requalification). Les travaux débiteront dès la fin de l'année 2022 pour s'étaler jusqu'à fin 2024.

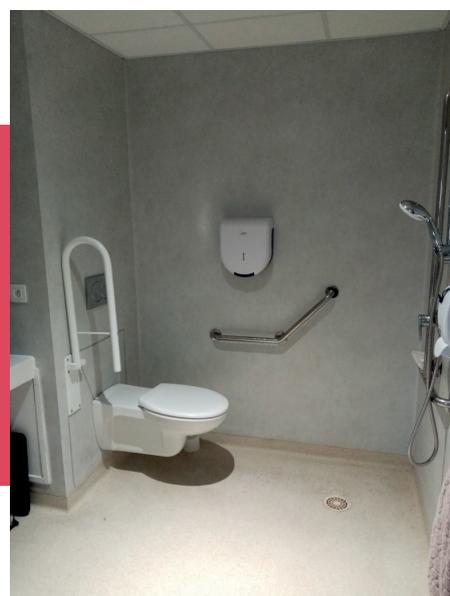
Le Bilan est en annexe (Annexe B).



Lits d'accueil médicalisés

◀ Ligne d'accès pour les
personnes malvoyantes

Salle de bains
accessible ▶



L'ACCESSIBILITÉ

DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

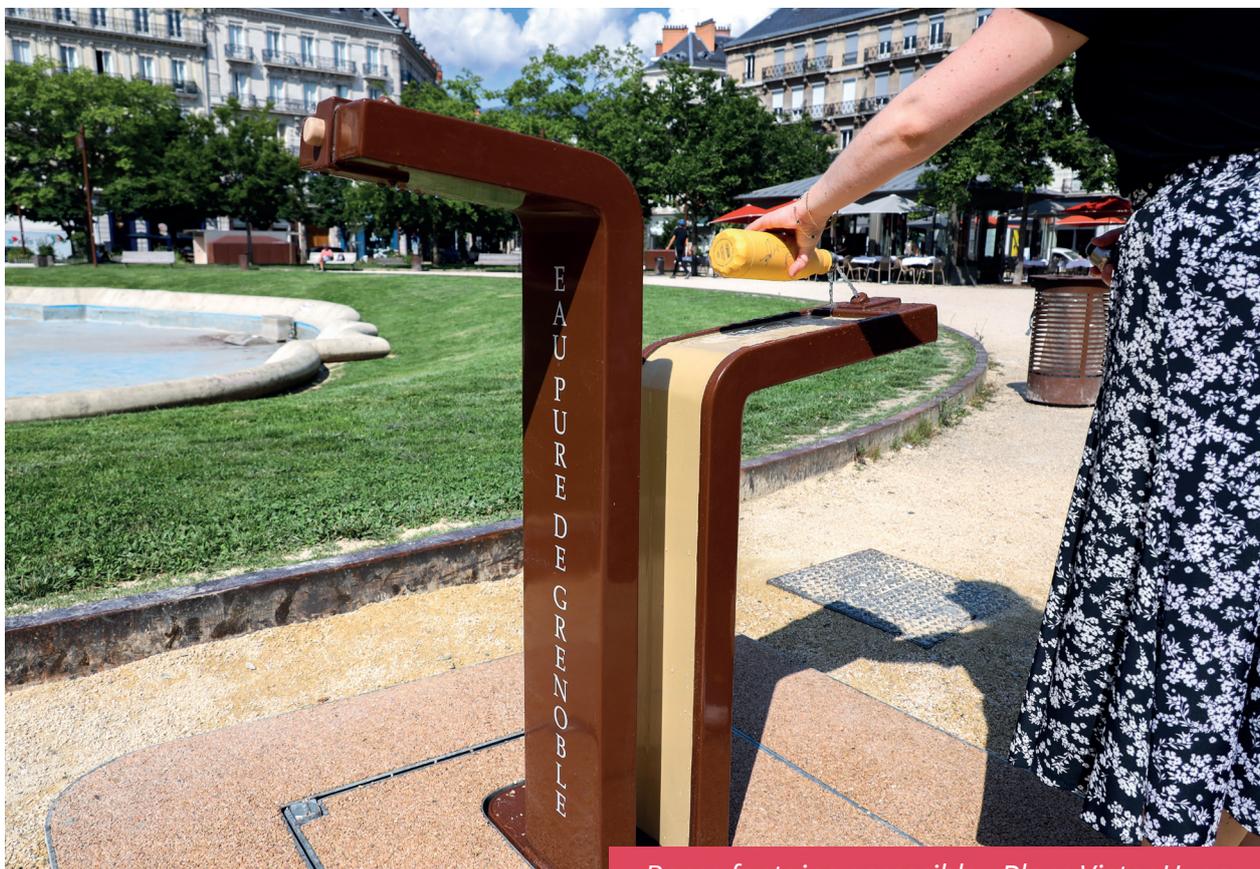
La compétence de voirie et d'accessibilité de la voirie a été transférée en 2015 à Grenoble-Alpes Métropole. La Commission d'Accessibilité de Grenoble Alpes Métropole s'est réunie le 13 juin 2023. Le compte-rendu et la présentation sont disponibles sur le site internet. Le bilan espace public réalisé par la Métropole pour la CCA est en annexe (Annexe C).

La ville de Grenoble développe des projets accessibles dans l'espace public. Dans le cadre d'une demande de la Ville de Grenoble, un travail de concertation a été réalisé avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et les représentant-es d'associations de personnes en situation de handicap qui ont été associé-es à la démarche de test de bornes fontaines accessibles. À l'issue des tests, les fontaines ont été installées sur l'espace public en 2023.

La ville organise des groupes de travail en lien avec l'espace public pour permettre à toute personne d'évoquer les enjeux d'accessibilité de l'espace public. La ville se fait le relai auprès de Grenoble Alpes Métropole sur les questions des citoyen-nés relatives aux problématiques d'accessibilité.

Mobilités

La ville veille à ne pas rompre la chaîne de déplacement des personnes, qu'elles soient en situation de handicaps moteurs, visuels, cognitifs, mental. Tous les transports sont accessibles depuis de nombreuses années (tramway et bus principalement).



Borne fontaine accessible - Place Victor Hugo

L'ACCESSIBILITÉ

DES LOGEMENTS

La Commission d'Accessibilité de Grenoble Alpes Métropole s'est réunie le 13 juin 2023. Son compte-rendu est disponible sur le site de Grenoble Alpes métropole.

Zoom sur les actions de la ville : une charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé

Un urbanisme favorable à la santé se préoccupe **du bien-être global des habitant-es**, autant leur santé physique que mentale ou psychosociale. La Charte a vocation à être une boussole pour orienter les projets de réhabilitation et de construction, portés par des professionnelles de la construction (promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, etc.) ou par les habitant-es vers l'intégration compétente des questions de santé et de bien-être, physique et mental. Il s'agit de proposer aux habitant-es des **lieux de vie agréables et protégés des nuisances** (pollutions, fortes chaleurs estivales, bruits, etc.), dont la configuration les incite à adopter des comportements bénéfiques pour leur santé. Ces mesures concernent autant l'aménagement du quartier que la conception des immeubles et l'agencement des logements. L'ambition de la Ville est d'inciter les parties prenantes à **dépasser les obligations légales**, notamment en matière de surface des logements, de végétalisation ou de place réservée au stationnement des vélos. La Charte se traduit par 14 engagements pour un cadre de vie favorable à la santé, le bien-être des populations, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. L'enjeu d'un habitat inclusif est intégré dans cette réflexion.

C'est dans ce contexte, dans le cadre d'une opération lancée par la SEM Innovia aménageur de la ZAC Presqu'île et la ville, qu'une démarche de co-construction d'un habitat mixte a été lancée. Le projet CN2, situé sur le secteur Cambridge de la ZAC Presqu'île de Grenoble, est porté par Bouygues Immobilier. Les objectifs en termes de qualité environnementale et sanitaire, d'inclusivité et d'écologie urbaine, ont été transcrits dans les cahiers des charges de l'aménageur. Le projet de logements a été conçu notamment par d'un travail de co-construction avec des associations de personnes concernées par les situations de handicap. L'objectif poursuivi est de concevoir des logements adaptés principalement aux situations de handicaps physiques. C'est un projet de **résidence innovante en matière d'évolutivité et d'adaptabilité de l'Habitat.**



Jardinière accessible

L'ACCESSIBILITÉ

DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

+ Site internet

- Un travail est en cours sur la refonte du site internet et une réflexion est lancée sur le recours à des outils permettant l'accessibilité à tout type de handicap.

+ Conseil municipal

- La Ville de Grenoble a mis en place une traduction en Langue des Signes Française pour chaque Conseil municipal qui est diffusé en direct sur une plateforme numérique.

+ Communication

- Interview du conseiller municipal délégué, article disponible en version écrite et sonore
- Programmes Mois de l'Accessibilité disponibles en version écrite, et également en version sonore (programme 2021).

+ Contact mail

- Afin de faciliter les alertes sur les enjeux d'handicap et d'accessibilité, depuis mai 2021, mise en place de la boîte mail dédiée (accessibilite@grenoble.fr). Les demandes sont instruites et transmises le cas échéant aux services compétents.

VOTE D'UNE DÉLIBÉRATION CADRE

En 2021, la Ville et le CCAS de Grenoble se sont dotés d'un réseau de personnes référentes accessibilité et handicap. En nommant une personne référente au sein de tous les services de la ville, nous permettons ainsi la facilitation du travail en toute transversalité, améliorant la formation des référentes et référents tout au long des expériences, anticipant les projets, s'assurant de n'oublier personne lors de nouveaux projets. Ce réseau de référentes et référents a travaillé avec la mission accessibilité sur la construction d'un plan d'actions orienté handicaps et accessibilité.

Ce plan d'actions a été présenté en conseil municipal et voté en décembre 2022. Il décline les enjeux de handicap et accessibilité dans les actions réalisées à la ville et au CCAS de Grenoble. Grenoble ayant été Capitale Verte Européenne, la délibération a été axée sur les critiques soulevées par l'ONU dans son rapport de septembre 2021 ainsi que sur les préconisations de l'Europe et de l'ONU de davantage inclure les personnes en situations de handicaps au sein du développement durable. Ce plan décline sur la période 2022 à 2027 les principales orientations politiques mises en place dans les services de manière transversale, à travers un réseau de référent-es accessibilité et handicap.

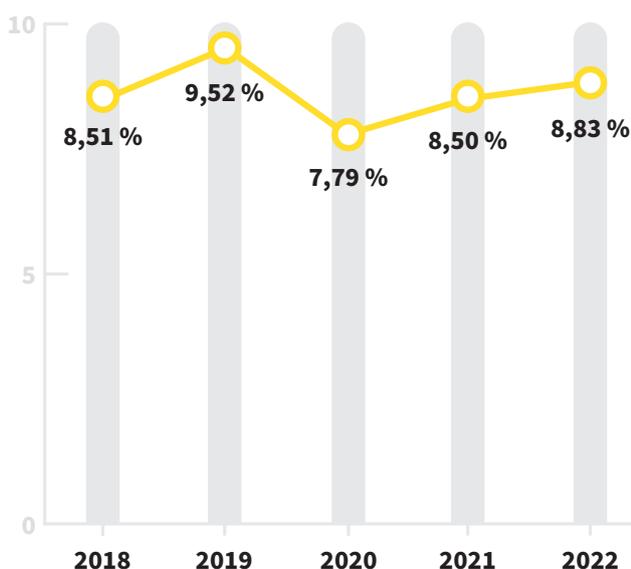
L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN COLLECTIVITÉ

La Ville de Grenoble, le CCAS et Grenoble Alpes Métropole sont des employeurs publics engagés depuis de nombreuses années dans une politique handicap active. Les mesures mises en oeuvre sont diverses et touchent à l'évolution professionnelle, l'amélioration des conditions de travail, le maintien dans l'emploi et une communication soutenue, l'ensemble visant à favoriser l'inclusion pérenne des agent-es en situation de handicap.

Cette politique se fonde sur le principe de non-discrimination et s'inscrit dans le cadre de la Loi N° 87-517 du 10 juillet 1987 qui fixe à tout employeur d'au moins 20 salarié-es, une obligation d'emploi de 6 % de travailleurs-euses handicapé-es notamment dans la fonction publique territoriale. La loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique est venue renforcer certaines dispositions notamment dans le champ de l'apprentissage et de l'évolution professionnelle des agent.es Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

Le taux des agent-es bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de **8,83% au 31 décembre 2022**

Taux d'emploi des agent.es BOE



© Sylvain FRAPPAT

La convention tripartite signée avec le FIPHFP vient à l'appui des dispositions prises par chacune des collectivités dans le champ de leurs politiques handicap respectives, contribuant à inscrire dans la durée les actions engagées et à se projeter dans de nouveaux projets. Cette politique s'articule autour de **3 axes principaux** :

1. Le recrutement direct ou par la voie de l'apprentissage permettant une intégration pérenne
2. Les mesures de maintien dans l'emploi prenant en compte l'amélioration des conditions de travail
3. L'accompagnement des professionnel.les et l'accompagnement des encadrant.es

Le FIPHFP est ainsi un partenaire essentiel dans le déploiement de la politique handicap non seulement par l'appui financier important qu'il apporte mais également par un accompagnement à travers des conseils opérationnels. Il conduit également les collectivités, lors du renouvellement de la convention à s'interroger pour aller plus loin, innover dans les mesures à prendre, afin de poursuivre et faire évoluer leur politique handicap.

Une nouvelle **convention tripartite pour la période 2023/2025** permettra de continuer, consolider les actions mises en place, convention pour laquelle le CCAS devient chef de file.

La politique handicap définie par la Ville de Grenoble est pilotée par le Service Mobilité – Vie au Travail de la Direction des Évolutions et des Compétences. Elle permet à travers l'action d'une référente handicap, conseillère des agents BOE et d'une référente Qualité de Vie au Travail et coordinatrice de la politique handicap, de mobiliser des actions et des partenaires favorisant l'inclusion et l'évolution professionnelle de ces professionnel-les.

La mise en œuvre de la politique handicap est déclinée selon :



Maintien dans l'emploi

- il s'agit de la mise en œuvre de mesures et dispositions visant à l'amélioration des conditions de travail tant matérielles qu'en termes de ressources humaines. Le financement d'études ergonomiques, d'aménagements de postes et d'environnement de travail, la mise en place d'Auxiliaires de Vie Professionnelle (AVP), des entretiens de suivi et d'accompagnement sont autant d'actions permettant de réaliser cet objectif.



Développement d'actions de sensibilisation

- ces actions se veulent régulières et diversifiées. Elles contribuent à informer, former des collectifs de travail sur la thématique du handicap. L'aide à la constitution d'un dossier et l'orientation vers la Maison de l'Autonomie sont des éléments contribuant à cette augmentation. La participation de la collectivité à l'évènement Duoday. En effet, la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) se tiendra du 20 au 24 novembre 2023. Ce sera l'occasion pour la Ville de Grenoble de communiquer sur ses valeurs sociales, renforcer l'exemplarité de sa politique inclusive déjà engagée

en renouvelant sa participation au Duoday dont la 6ème édition se déroulera le 23 novembre 2023. Cette initiative mondiale visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail, est une opportunité pour les employeurs et les personnes en situation de handicap de collaborer et de promouvoir une société plus inclusive. L'objectif est de contribuer à la découverte des environnements de travail et de la diversité des métiers à des étudiant-es, demandeur-euses d'emploi ou travailleur-euses en situation de handicap.



Suivi de la convention tripartite, Ville de Grenoble, CCAS, Métropole avec le FIPHP

- Des rencontres régulières sur fond d'une charte de fonctionnement s'organisent afin de développer un suivi de la convention et d'engager des actions communes.
- Les autres professionnels du service sont des personnes ressources pour prendre le relais de certaines situations. Ainsi, la psychologue du travail ou la conseillère en organisation et développement personnel ont contribué à la qualité de vie au travail des agent-es pouvant se trouver en difficulté voire en souffrance au travail.

Des actions de sensibilisation au handicap

- Livret à destination des manager.euses et des référent-es handicap de proximité
- Des sensibilisations aux équipes sous forme de conférence (atelier orienté sur les troubles « DYS »), communication papier, et adressées selon les métiers (chargé-es de recrutement, encadrant-es,..)
- Des temps de formation. À cet effet, une formation axée sur « l'Accueil en établissement culturel des personnes à besoins particuliers » destinés aux personnels de la Direction des affaires culturelles du Musée, Muséum, Bibliothèques, Musée Stendhal a été fixée au 4 et 5 décembre 2023. Elle a pour objectif d'accompagner les agent-es à adapter leurs accueils et pratiques professionnelles selon les publics.



Handiparc Bachelard

© Auriane POILET

LA COMMISSION GRENOBLOISE D'ACCESSIBILITÉ

CGA

La Commission Grenobloise d'Accessibilité (CGA) est une commission technique et consultative concernant des enjeux d'accessibilité avec contrôle à priori sur plan des projets et contrôle a posteriori (présence des techniciens et représentants d'associations de personnes handicapées) lors de l'ouverture de certains ERP. C'est une sous-commission de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) instauré par arrêté préfectoral.

La ville de Grenoble se saisit de cette instance comme d'une instance de concertation avec les associations, qui permet d'évoquer les projets soumis à consultation réglementaire, mais également des sujets plus généraux sur l'accessibilité et le handicap sur le territoire grenoblois. La CGA donne lieu à un procès-verbal, ainsi que des avis sur les dossiers réglementaires.

Afin de réaliser des CGA en présentiel et qu'elles puissent être accessibles à tous.tes, la Ville s'est dotée en masque sanitaire inclusif, permettant la lecture labiale.

La CGA se réunit tous les mois au cours de laquelle sont présentés et soumis au vote les dossiers en cours d'instruction. Tous les mois, un travail de présentation des dossiers et de vote est réalisé pour présenter les dossiers concernant des mises en accessibilité (public – privé).

DOSSIERS 2022-2023	2022	2023 (du 01/01 au 01/11/2023)
Permis de construire	22	11
Autorisation travaux	140	85
Total	165	96
Défavorables	3	2
Visites d'accessibilité	3	2

En 2023, 2 visites d'accessibilité ont été réalisées : Cowool et l'internat du lycée Lesdiguières

L'INCLUSION DE TOUT PUBLIC

LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La Ville de Grenoble, en parallèle des actions sur le bâti, œuvre à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Ces données concernent l'année 2022, il n'y a pas de bilan partiel sur l'année 2023.

Sur l'année 2022, **2566 enfants ont été accueillis** dans les établissements grenoblois accueillant des jeunes enfants. Parmi ceux-là, **438 ont nécessité un accueil spécifique soit près de 17% des enfants** dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèche collective - EAJE) : handicaps sensimoteurs (déficience motrice, visuelle, auditive, retard de développement global), les maladies génétiques, maladies chroniques,... Les enfants ont pu bénéficier d'un projet d'accueil individualisé (PAI), qui prévoit en fonction des besoins de l'élève, un accompagnement scolaire, et des mesures d'aménagement (scolarité – pédagogique).

En 2020, un dispositif d'école inclusive nommé Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme a été implanté à l'école Ampère, et en 2021 à une UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants avec troubles du spectre de l'Autisme) à l'école Buffon. De plus, des classes ULIS – Unités Localisées d'Inclusion Scolaire ont été ouvertes dans plusieurs établissements scolaires (F. Buisson, P. Bert, Bizanet,..).

La Ville de Grenoble s'est engagée au cours de l'année 2022 à plusieurs actions :

À destination des professionnel-les :

- formation « approche des déficiences chez l'enfant » par l'APF pour 15 professionnel-les
- sensibilisation sur l'autisme de toutes les équipes en journée pédagogique par les psychologues petite enfance de septembre 2021 à juillet 2022
- accompagnement de toutes les équipes sur des temps de concertation par les psychologues

Pour l'année 2022-2023 :

- Mise en place d'une fiche individuelle (sans caractère médical) recensant les préférences, habitudes, besoins de l'enfant.

AUTRES ACTIONS MENÉES PAR LA VILLE DE GRENOBLE



L'accueil en mairie

- L'usage de la Boucle Induction Magnétique est une obligation réglementaire depuis la loi de 2005, qui a été concrétisée par l'arrêté du 8 décembre 2014 obligeant un ERP remplissant une mission de service public à se doter de cet outil. Il facilite grâce à une bande magnétique l'écoute des personnes en situation de handicap auditif.

L'accueil de l'Hôtel de Ville et le Centre Communal Camille Claudel en sont dotés

Pour le numérique, le site grenoble.fr répond aux normes françaises d'accessibilité en vigueur. Il existe également une plateforme pour contacter la ville en LSF (Langue des Signes Française) ou TTRP (Transcription en Temps Réel de la Parole).



Boucle à Induction Magnétique - Accueil du Centre communal Camille Claudel



Accompagnement des associations

Les associations relevant du champ du handicap et de l'accessibilité bénéficient d'un accompagnement financier (subvention de projet). La Ville soutient également les associations par la mise à disposition de locaux qui permettent aux associations de participer à la vie de la Cité. La Ville de Grenoble soutient les projets des associations, notamment lors d'évènements phare,

- **Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme** : le 2 avril, à l'occasion de cette journée, un collectif d'associations se réunit pour sensibiliser. En parallèle, dans le cadre de budget participatif, un local a été mis à la disposition d'associations accompagnant les enfants situés sur le spectre autistique. Ce local permet l'accueil d'enfants en journée, et le suivi sur l'année. L'inauguration a été célébrée début avril 2023 dans la presse et en présence de l'élu au handicap et accessibilité.



Pavoisement de l'Hotel de Ville pour la Journée Mondiale des Sourds

- **Association Valentin Haüy :** Le 13 mai 2023, l'AVH a fêté les 134 ans, lors d'un événement à la bifurk. Une exposition tactile a été installée à la bibliothèque d'étude et du patrimoine.
- **Cabaret frappé :** La ville a organisé un festival de musique et de spectacle vivant dans un jardin de ville durant l'été 2023. L'équipe a intégré dans son organisation les questions de handicap physique et sensoriel.
- **Budget participatif :** Les budgets participatifs, projet soumis par des habitants et soumis au vote des habitants, permettent de voir émerger des projets d'inclusion sociale. C'est dans ce cadre qu'a été inauguré le troisième handiparc au parc Bachelard en mars 2023.
- **Biennale des Villes en transition :** Dans le cadre de ce festival grenoblois du mois de juin 2023, des associations artistiques dont une compagnie de danse avec des danseur.euses en situation de handicap ont pu représenter leurs créations.
- **Mise en fonctionnement fontaines :** Des fontaines, pensées et conçues avec des personnes en situation de handicap, ont été installées sur l'espace public. Trois prototypes ont été installés, afin de choisir le modèle le plus accessible à utiliser.
- **Commémoration de la mort de François Suchod :** Afin de rendre hommage à l'ancien élu au handicap et à l'accessibilité qui a œuvré à la mise en accessibilité de la ville, une cérémonie de partage et de retrouvailles a eu lieu en septembre 2023.
- **Journée mondiale des sourds :** L'ASG - Association des Sourds de Grenoble, est accompagnée par la Ville pour la mise en œuvre d'une semaine dédiée à des temps de sensibilisation au handicap auditif. L'inauguration a eu lieu dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville le 16 septembre 2023, et la Ville accompagne l'organisation des événements. Des interventions au sein des classes pour enfants malentendants de l'école Paul Bert sont prévues, pour sensibiliser dès le plus jeune âge.



Hommage à François SUCHOD

ACTIVITÉS SPORTIVES INCLUSIVES

La Ville soutient les associations sportives, clubs handisports et sport adapté. Durant le Mois de l'accessibilité, une journée est consacrée à la présentation des sports et clubs du territoire grenoblois.

La piscine Bulle d'O est inscrite dans le label « Tourisme et handicap » ou encore le gymnase Jean-Philippe Motte sont des équipements accessibles.



Piscine Bulle d'O

© J.M. FRANCILLON

Championnat de tennis fauteuil 2023 :

La Ville de Grenoble a accompagné (communication, support logistique) Grenoble Tennis à l'organisation du Championnat de France de Tennis fauteuil organisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes Tennis, du 29 juin au 02 juillet 2023. Grenoble Tennis a accueilli les Championnats de France Individuels Tennis-Fauteuil. En plus des compétitions organisées, des moments de découverte et de sensibilisation de la discipline auprès des associations, de jeunes publics et de personnes en situation de handicap.



Championnat de France de Tennis fauteuil - 2023

DES BIBLIOTHÈQUES INCLUSIVES ET ACCESSIBLES

Les bibliothèques de Grenoble s'adaptent aux personnes en situation de handicap :

- les services : participation au Mois de l'accessibilité (langues de signes, conférence sur autisme...), plaquettes de communication, accueil de classes ULIS, etc.
- les équipements : bornes retour
- et les collections

Ces structures publiques garantissent l'accessibilité aux services (conférences sur autisme,..), et à leurs équipements (accessibilité du matériel des bornes retour livre,..) et elles disposent de collections de livre accessibles. Un guide a été édité pour présenter l'ensemble des démarches engagées par les bibliothèques.

Pour consulter le guide : <https://www.bm-grenoble.fr/2036-ma-bibliotheque-accessible.htm>



LIENS HABITANT-ES ET SERVICES DE LA VILLE

Depuis mai 2021, la ville de Grenoble a mis en place la boîte mail accessibilite@grenoble.fr qui permet de faire remonter les demandes des habitant-es sur des enjeux d'handicap et d'accessibilité

De plus, dans le cadre des obligations réglementaires faites aux ERP liées au code de la construction et de l'habitation, le service conseil et urbanisme réglementaire accompagne lors des permanences dédiées à l'urbanisme réglementaire les pétitionnaires, et notamment les commerçants, dans leur démarche et dans la compréhension de la réglementation.

RÉSEAU DE RÉFÉRENT-ES

ACCESSIBILITÉS ET HANDICAPS

Création d'un réseau de référentes et référents accessibilités et handicaps. La ville de Grenoble inscrit sa politique accessibilité dans une volonté de **systematiser la transversalité des réflexions et projets par le prisme du handicap**. Par conséquent, en 2021, la Ville et le CCAS de Grenoble se sont dotés d'un réseau de personnes référentes accessibilité et handicap. En nommant une personne référente au sein de tous les services de la ville, nous permettons ainsi la facilitation du travail en toute transversalité, améliorant la formation des référentes et référents tout au long des expériences, anticipant les projets, s'assurant de n'oublier personne lors de nouveaux projets. Ce réseau de référentes et référents a travaillé avec la mission accessibilité sur la construction d'un **plan d'actions orienté handicaps et accessibilité**. Ce plan d'actions a été voté en conseil municipal en décembre 2022, et vise à être décliné dans tous les services de la ville jusque 2027.

Grenoble étant cette année Capitale Verte Européenne, la délibération sera axée sur les critiques soulevées par l'ONU dans son rapport de septembre 2021 ainsi que sur les préconisations de l'Europe et de l'ONU de davantage inclure les personnes en situations de handicaps au sein du développement durable.

LE MOIS DE L'ACCESSIBILITÉ

UN TRAVAIL COMMUN AVEC LES ASSOCIATIONS

Le Mois de l'accessibilité est un événement de sensibilisation et de prévention de lutte contre les discriminations liées aux handicaps. Il est permis grâce **au dynamisme des associations du bassin grenoblois** qui œuvrent à l'amélioration des accessibilités (accès aux droits, au numérique, au sport,...) pour les personnes concernées par les handicaps (personnes en situation de handicap, personnes aidantes, familles).

Le Mois de l'accessibilité a pour vocation de rassembler tous les publics, personnes en situation de handicap ou valides, de tout âge. Cette année, le thème de cette 15^{ème} édition s'intitule « Égalités et handicaps » et vise plusieurs enjeux.

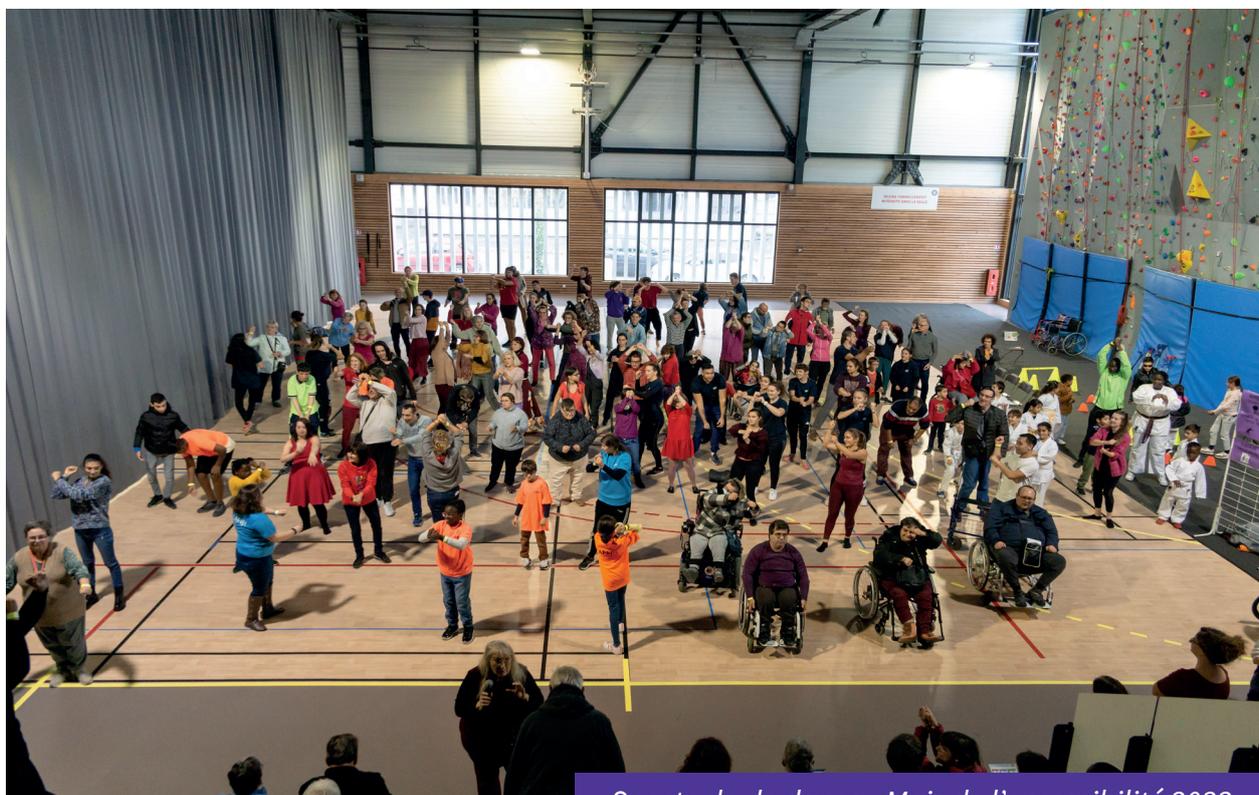


D'une part, la **forte représentation des femmes dans les sphères du handicap et de l'accessibilité**, qu'elles soient personnes concernées, personnes aidantes ou professionnelles. À cet effet, nous proposons de travailler sur les questions d'égalités femmes-hommes, les violences sexistes et sexuelles, les relations affectives et amoureuses, les inégalités sociales et économiques. Il est possible de faire des intersections concernant les discriminations (classe, genre, race, personnes LGBT+) sur ces questions d'inégalités. D'autre part, les enjeux d'égalités et handicaps impliquent de travailler sur les enjeux d'inégalités concernant les personnes en situation de handicap dans différentes sphères : pratiques sportives, milieu artistique, accès aux droits,...

Cet évènement vise à veiller à la **co-construction avec les associations tant sur les contenus** (pièce de théâtre accessibles, parasport, accessibilité du numérique), **que sur l'accessibilité des espaces**. Ce sont des temps d'échange, permettant de favoriser l'interconnaissance entre les partenaires.

Cet évènement a pour vocation de rendre visibles les partenaires (associations, collectifs, structures privées) auprès des habitant-es et de favoriser l'interconnaissance entre partenaires..

Il regroupe **une cinquantaine de collectifs, d'associations, des partenaires privés** (éducatrice spécialisée, etc) qui organisent une cinquantaine d'évènements. Entre Maisons des habitants, bibliothèques, Muséum, Maison des associations, centre sportif Jean-Philippe Motte et lors des rencontres, conférences, ateliers créatifs, activités sportives et expositions, ce mois offre la possibilité de participer à une cinquantaine d'évènements, en partie axés sur l'écologie et l'environnement mais s'articulant aussi sur l'accessibilité au sport, au numérique, à la culture, à l'espace public, aux activités en montagne. Cette accessibilité concerne tant les contenus que les équipements prévus.



Spectacle de danse - Mois de l'accessibilité 2022

CONCOURS

ACCESS CITY AWARDS

L'Access City Award a été créé par la Commission européenne pour récompenser les villes **qui ont donné la priorité à l'accessibilité pour les personnes handicapées**. Cette accessibilité est une condition préalable à la participation de ces personnes à la vie de leur communauté.

À l'issue d'une candidature pour l'année 2023, Grenoble a reçu la mention spéciale transports en commun. La ville va déposer sa candidature pour l'année 2024.

LES AMBASSADEURS-DRICES

DE L'ACCESSIBILITÉ

Afin de sensibiliser les publics aux questions d'accessibilité, Grenoble a missionné des Ambassadeurs de l'accessibilité en service civique de janvier à juin 2023, afin d'accompagner les commerçant-es à la prise en compte de ces enjeux, et si nécessaire à la mise en conformité des établissements.

Ce binôme a pour mission de sensibiliser, de renseigner sur les démarches et dispositifs, et de faciliter un accompagnement sur les aides et outils existants. Ce binôme vise également à sensibiliser les commerces à renseigner leur niveau d'(in)accessibilité sur la plateforme AccesLibre, qui fournit des données sur les accessibilités des ERP : accès en TC, présence de signalétique, toilettes PMR, etc.

Ce niveau d'information constitue une première mise en accessibilité des lieux.



ANNEXES

Ces annexes ont été présentées lors de la Commission Communale d'Accessibilité du 24 octobre 2023 :



Annexe A

- Bilan Ad'AP 2022 des bâtiments Ville de Grenoble et Attestations de conformité acceptées par la préfecture en 2022 (20 ERP Ville de Grenoble) :

<https://cloud.grenoblealpesmetropole.fr/index.php/s/LdxygSW2zRqqTof>



Annexe B

- Bilan Ad'AP 2022 des bâtiments CCAS de Grenoble



Annexe C

- Bilan des travaux de proximité et travaux espace public par Grenoble Alpes Métropole



ADAP BILAN 2022

- ✓ Adap sur une période de 9 ans de 2016 à 2024, contractualisé fin 2015 avec la Préfecture : Patrimoine complexe
- ✓ 225 bâtiments passé à 257 lors du bilan mi parcours
- ✓ 257 bâtiments passé à 258 : intégration Lycée pro Jean Jaurès (déclaration préfecture en mars 2022)

- ✓ Période 1: 2016-2018
 - ▶ 1,45 M€

- ✓ Période 2: 2019-2021:
 - ▶ 2,7 M€

- ✓ Période 3: 2022-2024:
 - ▶ **Effectif 2022 : 871 520 €**
(740 518 € budget Adap + 131 002 € Trx SMO)

✓ **Présentation du bilan des travaux réalisés en 2022**



ADAP BILAN 2022
Petites/moyennes opérations pilotées Service Travaux Bâtiment (STB) ou
REGIE Budget Adap

TOTAL BATIMENTS SPORTIFS :	70 613 € TTC
TOTAL BATIMENTS CULTURELS :	97 680 € TTC
TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES :	395 728 € TTC
TOTAL BATIMENTS SOCIO – CULTURELS :	3 982 € TTC
TOTAL BATIMENTS TERRITORIALISES :	98 803 € TTC
TOTAL AUTRES BATIMENTS PUBLICS :	73 712 € TTC
TOTAL 2022 :	740 518 € TTC



ADAP BILAN 2022
Grosses opérations pilotées Service Maîtrise d’Ouvrage (SMO)
Hors budget Adap

TOTAL BATIMENTS SPORTIFS : 30 000 € TTC

TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES : 101 002 € TTC

TOTAL 2022 : 131 002 € TTC



ADAP BILAN 2022 **Equipements rendus conformes accessibilité en 2022** **(y compris travaux SMO et ERP hors Adap)**

- + 0 Equipements sportifs
- + 2 Equipements culturels (ERP Adap)
- + 3 Ecoles maternelles (ERP Adap)
- + 5 Ecoles élémentaires (ERP Adap)
- + 0 Equipements socio-culturels
- + 1 Equipement territorialisé (ERP Adap)
- + 2 Equipements « Autre » (ERP hors Adap)

13 ERP rendus totalement conformes en 2022 , à ajouter aux 76 ERP déjà conformes

▶ **89 EQUIPEMENTS CONFORMES EN 2022 (32%)**



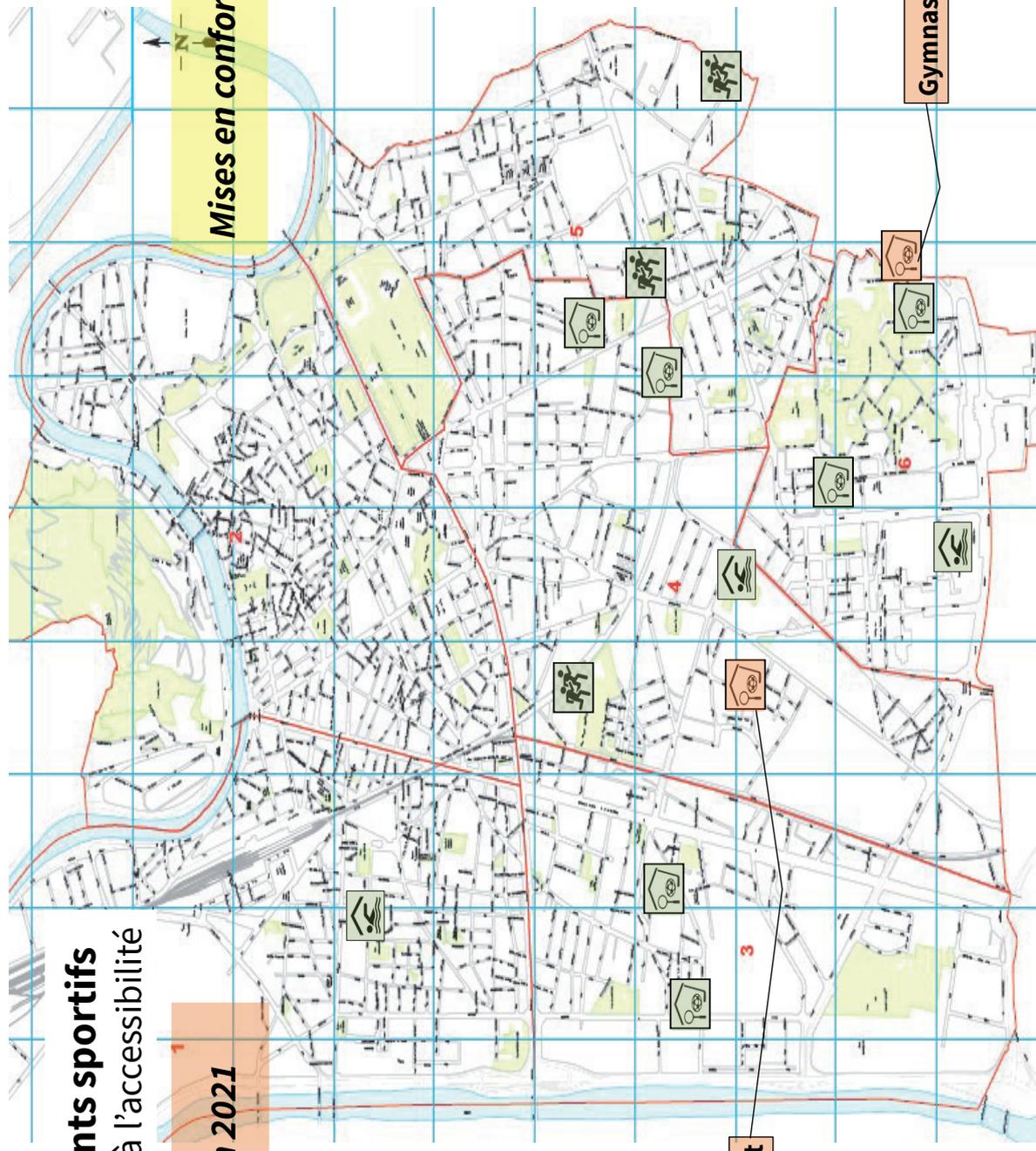
ADAP BILAN 2022

BATIMENTS SPORTIFS	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
TRAVAUX STB (I)				70 000
2 – Centre sportif Hoche	Mise en conformité vestiaires/sanitaires/douches du 1er, 2ème et 3ème étage	Travaux en cours	NON	70 000
TRAVAUX REGIE (F)				613
5 – Pôle sportif Cocat	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : Signalétique, traitement ressaut	Travaux terminés	Déjà conforme	613
TRAVAUX SMO (I)				30 000
6 – Centre sportif La Rampe	Création nouvelle entrée accessible Création SAS avec EPMR pour desserte entrée et plusieurs demi niveaux Création accueil avec WC adaptés niveau 0 Sécurisation escaliers (x2) Flash lumineux, visiophone, signalétique intérieure, signalétique nom équipement	Travaux en cours	NON	30 000
TOTAL SPORTS				100 613

Equipements sportifs
Conformité à l'accessibilité

Mises en conformité en 2021

Mises en conformité en 2022



Gymnase Daudet

Gymnase Les Saules

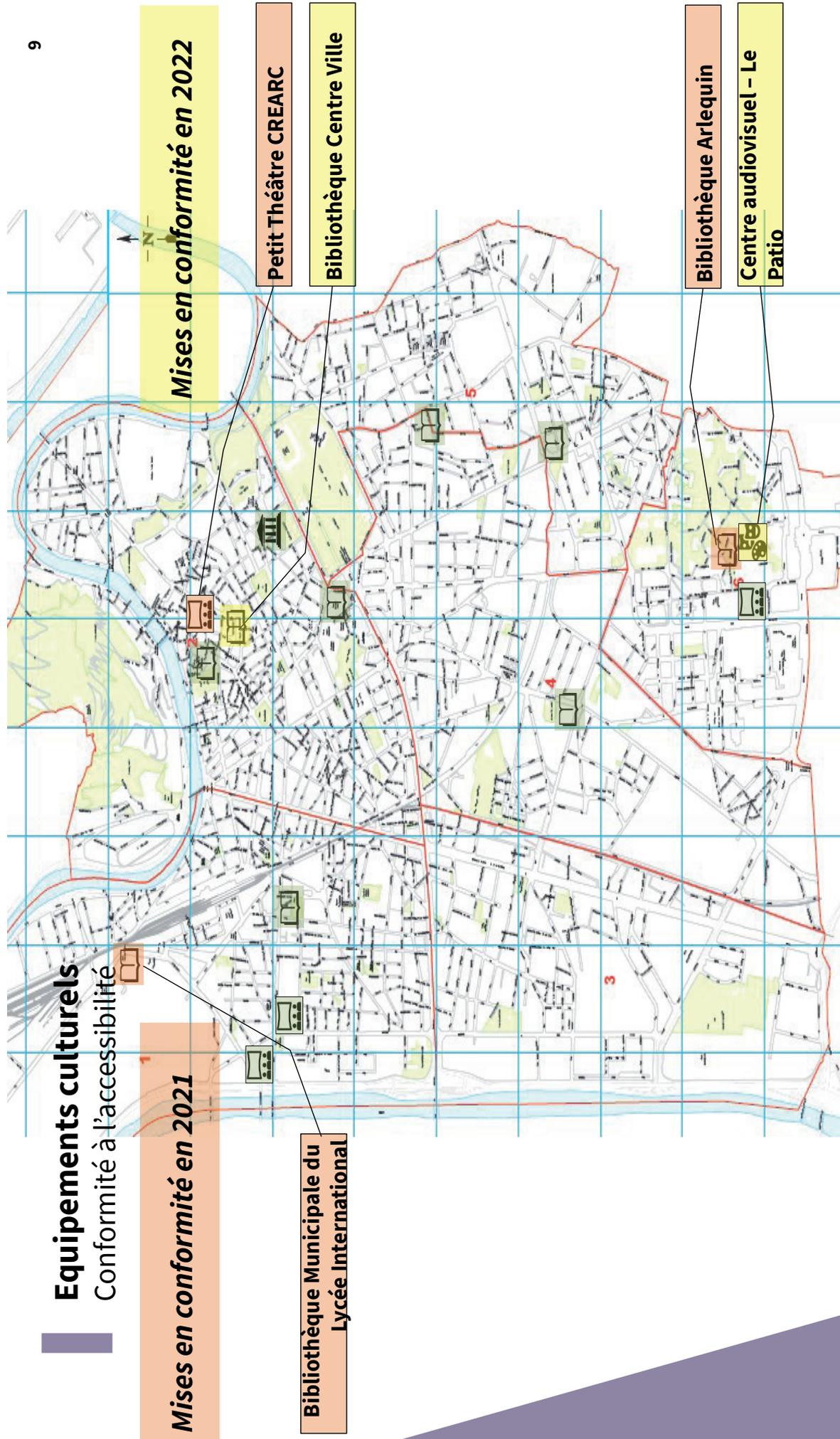


ADAP BILAN 2022

BATIMENTS CULTURELS	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
TRAVAUX STB (I)				96 680
2 – Musée de Grenoble / Restaurant le 5	Sécurisation escaliers extérieur + intérieur + marche isolée, création WC adaptés, tapis PMR	Travaux terminés	NON	26 641
2 – Bibliothèque Centre Ville	Installation Boucle Induction Magnétique R+1, signalétique, mise en conformité banque accueil inscriptions RDC et R+1	Travaux terminés	OUI	1 201
6 – MDH Le Patio / Espace 600	Création WC adaptés, création WC baby	Travaux terminés	NON	57 699
6 – MDH Le Patio / Centre Audio Visuel	Sécurisation escaliers <i>Dérogation : Non mise en accessibilité fauteuil de la salle de réunion + non prolongation main courante</i>	Travaux terminés	OUI	7 100

ADAP BILAN 2022

BATIMENTS CULTURELS	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
3 – Bibliothèque des Eaux Claires	Installation 2 Boucles à Induction Magnétiques aux accueils	Travaux terminés	NON	4 039
TRAVAUX REGIE (F)				1 000
2 – Bibliothèque Jardin de Ville	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : mise en conformité main courante escalier accès mezzanine	Travaux terminés	Déjà conforme	1 000
TOTAL CULTURELS				97 680



Equipements culturels
Conformité à l'accessibilité

Mises en conformité en 2021

Mises en conformité en 2022

Bibliothèque Municipale du
Lycée International

Petit Théâtre CREARC

Bibliothèque Centre Ville

Bibliothèque Arlequin

Centre audiovisuel - Le
Patio

ADAP BILAN 2022

BATIMENTS SCOLAIRES	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
Travaux STB (I)				389 139
2 – Elémentaire Paul Bert Nord	Remplacement porte entrée principale	Travaux terminés	NON	18 720 (sur budget général)
1 – Elémentaire Anthoard	Signalétique, grilles EP cour, bloc porte gymnase, tapis PMR, sécurisation escaliers intérieurs, mise en conformité ascenseur et sanitaires adaptés, suppression SAS R+1 avec création 2 accès direct couloir <i>Dérogation : non prolongation mains courantes, non conformité 2 rampes intérieures</i>	Travaux terminés	OUI	75 785
2 – Elémentaire Lucie Aubrac	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : Sécurisation escaliers, sécurisation partie vide sous escalier, vitrophanie sur portes et surfaces vitrées, mise aux normes ascenseur, mise en conformité sanitaires	Travaux terminés	Déjà conforme	52 800



ADAP BILAN 2022

BATIMENTS SCOLAIRES	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
2 – Elémentaire Menon site Hébert	Création WC adaptés + auge accessible dans la cour	Travaux terminés	NON	10 335 (sur budget général)
6 – Elémentaire Christophe Turc	Sécurisation escalier extérieur, aménagement entrée dissociée (éclairage, réfection enrobé cour avec traitement différence niveau, signalétique, bloc porte, visiophone, boîte aux lettres), sécurisation escaliers intérieurs, création WC adapté mixte, signalétique intérieure	Travaux terminés	OUI	101 886
5 – Elémentaire Jean Racine	Bloc porte gymnase, création rampe accès gymnase et restaurant scolaire, sécurisation escaliers, mise en conformité sanitaires école et restaurant scolaire, signalétique	Travaux terminés	OUI	25 940
3 – Elémentaire Anatole France	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : contraste BEV, position boîte aux lettres/visiophones, signalétique, lave mains WC PMR, lavabo accessible, grilles sur cheminement	Travaux terminés	OUI	3 786

ADAP BILAN 2022

BATIMENTS SCOLAIRES	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
3 – Maternelle Anatole France	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : contraste BEV, position boîte aux lettres/visiophones, signalétique, lave mains WC adapté, lavabo accessible, grilles sur cheminement	Travaux terminés	OUI	3 786
2 – Maternelle Paul Bert	Remplacement 2 blocs portes	Travaux terminés	NON	18 720 (sur budget général)
6 – Maternelle Le Lac	Installation visiophone	Travaux terminés	NON	6 258 (sur budget général)
5 – Maternelle Malherbe	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : remplacement blocs portes	Travaux terminés	Déjà conforme	13 873
4 – Maternelle Elisée Chatin	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : Sécurisation escaliers extérieurs, sécurisation rampe avec marches extérieure, visiophone, traitement ressaut portail cour, éclairage + enrobé sur cheminement extérieur, signalétique entrée PMR dissociée, poignée rallongée, mise en conformité WC adapté adulte	Travaux terminés	Déjà conforme	57 250



ADAP BILAN 2022

BATIMENTS SCOLAIRES	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
TRAVAUX REGIE (F)				6 589
4 – Élémentaire Elisée Chatin	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : Sécurisation escaliers extérieurs et intérieurs, mise en conformité WC adapté	Travaux terminés	Déjà conforme	3 275
3 – Élémentaire Paul Painlevé	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : Sécurisation escaliers intérieurs	Travaux terminés	Déjà conforme	2 626
1 – Élémentaire Ampère	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : Mise en conformité WC adapté, mise en conformité lavabo espace commun sanitaires restaurant scolaire, traitement ressaut	Travaux terminés	Déjà conforme	567
1 – Maternelle Buffon	Sécurisation escaliers extérieurs, mise en conformité 2 WC adaptés, signalétique	Travaux terminés	OUI	121



ADAP BILAN 2022

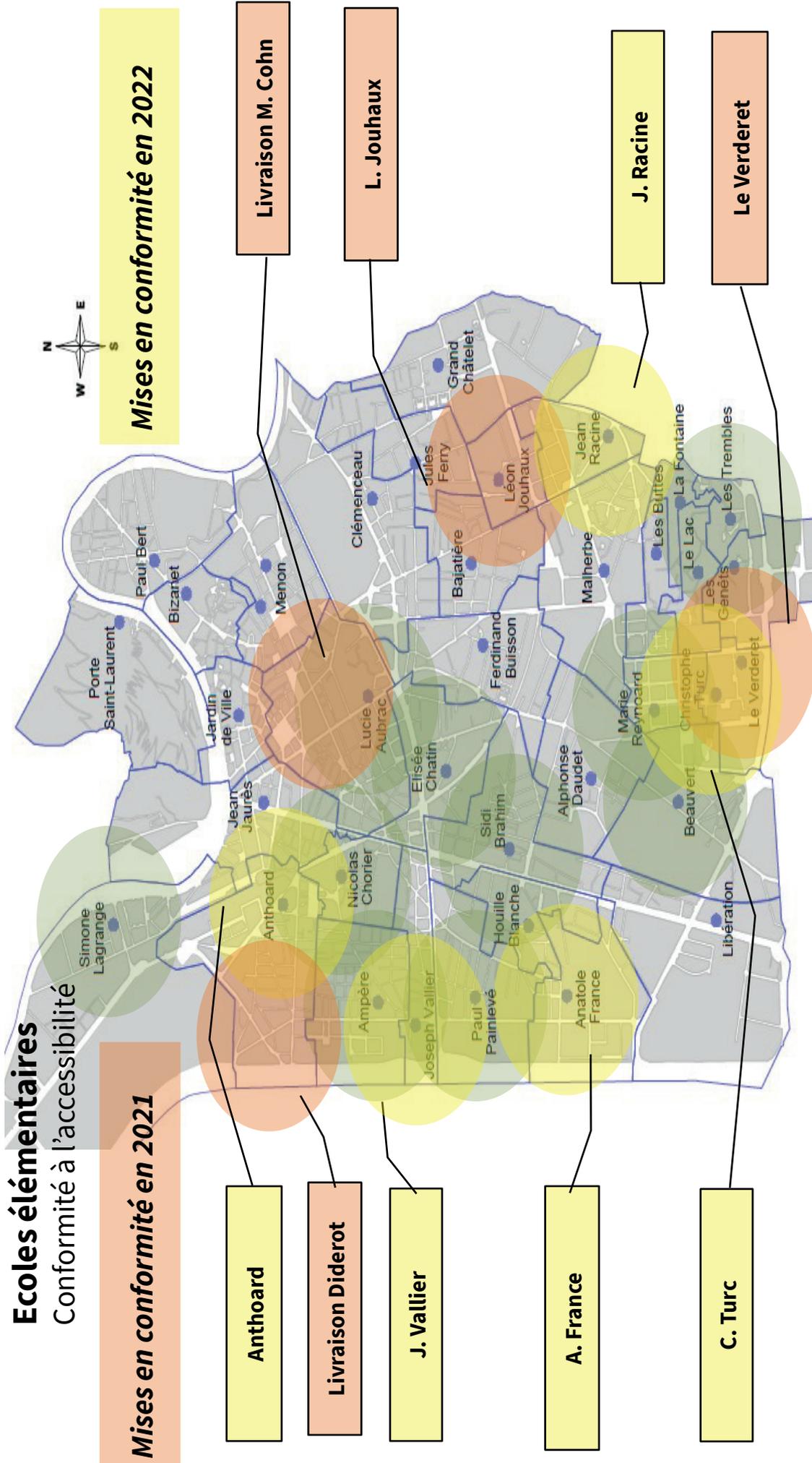
BATIMENTS SCOLAIRES	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
TRAVAUX SMO (I)				101 002
1 – Élémentaire Joseph Vallier	Réhabilitation avec mise en accessibilité totale de l'existant : Signalétique, sécurisation escaliers, création ascenseur, création sanitaires adaptés R+1 R+2, auges accessibles, flahs lumineux, amélioration éclairage, blocs portes (visiophone, WC adaptés RDC existants)	Travaux terminés	OUI	90 852
5 – Primaire Grand Chatelet	Rénovation accès restaurant scolaire avec création sanitaires adaptés	Travaux terminés	NON	3 000
1 – Maternelle Joseph Vallier	Réhabilitation avec mise en accessibilité totale de l'existant : Signalétique, sécurisation escaliers, flahs lumineux, amélioration éclairage, blocs portes (visiophone existant)	Travaux terminés	OUI	7 150
TOTAL SCOLAIRES				496 730

Ecoles élémentaires

Conformité à l'accessibilité

Mises en conformité en 2021

Mises en conformité en 2022



Anthoard

Livraison Diderot

J. Vallier

A. France

C. Turc

Livraison M. Cohn

L. Jouhaux

J. Racine

Le Verderet

Ecoles maternelles
Conformité à l'accessibilité

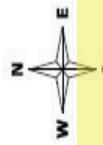
Mises en conformité en 2021

Livraison Diderot

Buffon

J. Vallier

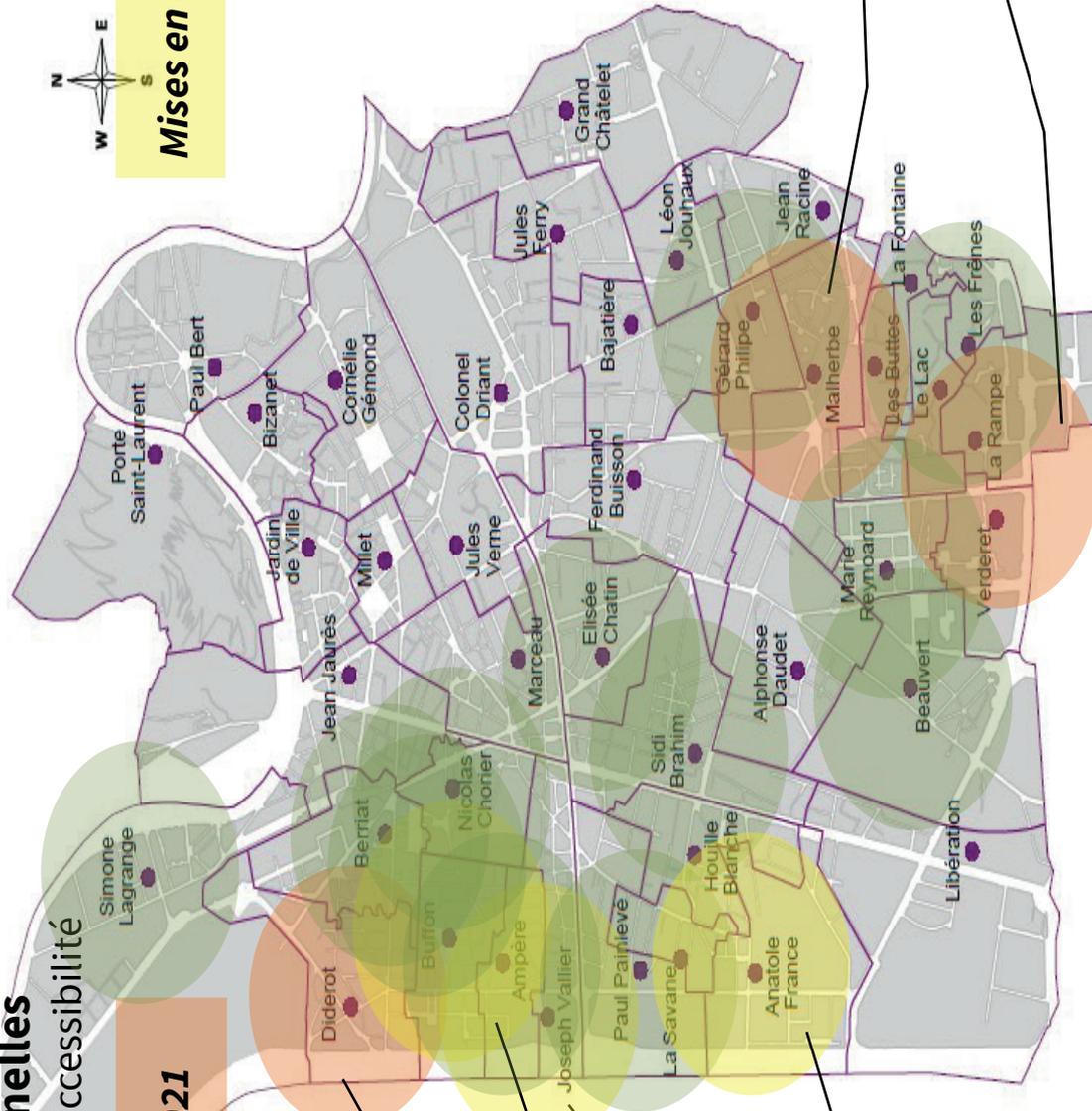
A. France



Mises en conformité en 2022

Malherbe

Le Verderet





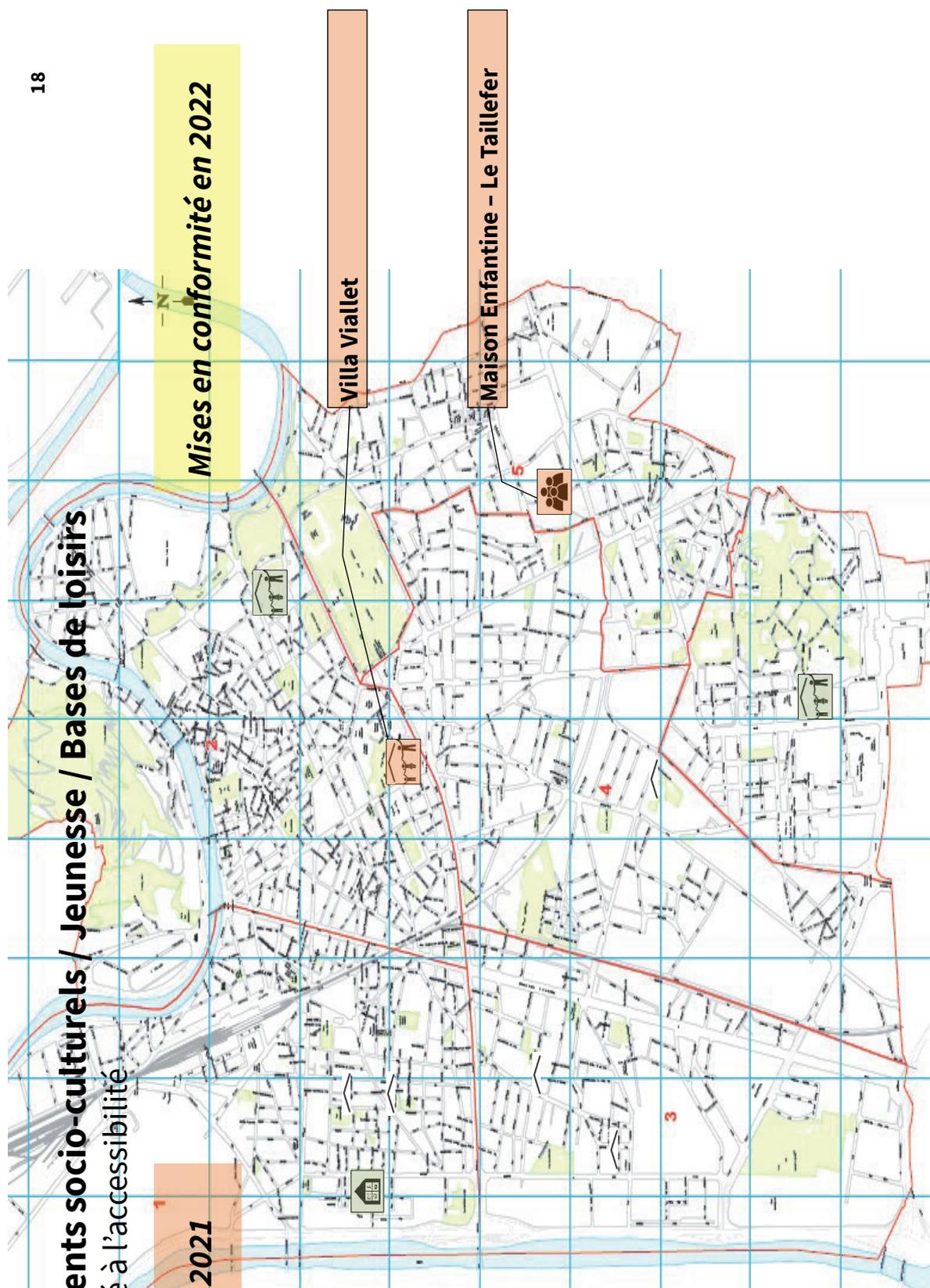
ADAP BILAN 2022

BATIMENTS SOCIO CULTURELS	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
TRAVAUX REGIE (F)				3 982
6 – Théâtre Prémol	Travaux complémentaires pour obtention attestation fin Adap : Mise en conformité WC adapté et douche adaptée, mise en conformité auge, matérialisation places PMR en partie haute des gradins	Travaux terminés	Déjà conforme	3 982
TOTAL SOCIO CULTURELS				3 982

Equipements socio-culturels / Jeunesse / Bases de loisirs
Conformité à l'accessibilité

Mises en conformité en 2022

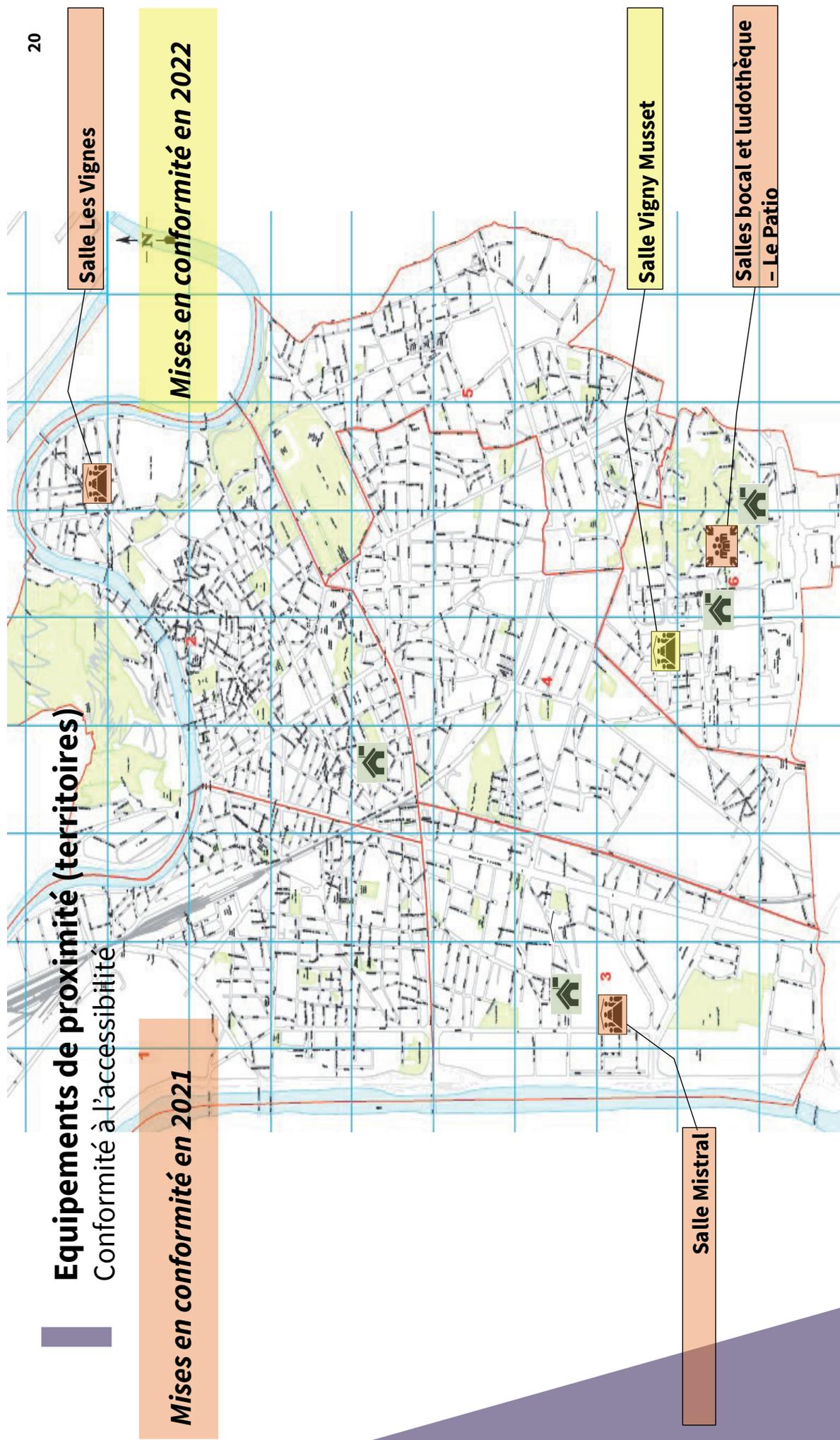
Mises en conformité en 2021





ADAP BILAN 2022

BATIMENTS TERRITORIALISES	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
TRAVAUX STB (I)				98 647
6 – Maison des Habitants Le Patio (Espaces communs)	Espaces communs-1ère phase: Signalétique, éclairage, protection obstacle, mise en conformité rampe extérieure, sécurisation escaliers intérieurs et extérieurs, mise en conformité sanitaires adaptés, BIM, poignées rallongées, mise en conformité ascenseur <i>Dérogations : rampe intérieure accès espace 600 non conforme, débattement porte WC sur espace manœuvre porte WC PMR R+2, obstacles dans circulations</i>	Travaux terminés	NON	98 647
TRAVAUX REGIE (F)				156
6 – Salle Vigny Musset	Mise en conformité sanitaires adaptés : signalétique, barre tirage	Travaux terminés	OUI	156
TOTAL TERRITORIALISES				98 803



Equipements de proximité (territoires)
Conformité à l'accessibilité

Mises en conformité en 2021

Salle Les Vignes

Mises en conformité en 2022

Salle Vigny Musset

Salles bocales et ludothèque - Le Patio

Salle Mistral



ADAP BILAN 2022

BATIMENTS AUTRES	TRAVAUX	AVANCEMENT	CONFORME 2022	COÛT € TTC
TRAVAUX STB (I)				73 712
2 – Lycée professionnel Jean Jaurès	Bâtiment intégré Adap courant 2022 suite intégration ERP patrimoine VDG : Sécurisation escaliers du RDC	Travaux terminés	NON	17 312
2 – Bâtiment 33 Chanrion (ERP hors Adap)	Bâtiment sorti de l'adap lors du bilan mi parcours car ERT. Il a été décidé de l'occuper à nouveau en ERP : tous les travaux de mise en conformité accessibilité ont été réalisés à cette occasion : Mise en conformité 3 WC adaptés (1 par étage), sécurisation escaliers, modifications bureaux, mise en conformité ascenseur	Travaux terminés	OUI	56 400 (sur budget général)
TRAVAUX SMO (I)				-----
6 – Locaux 13 Géants (ERP hors Adap)	Reconstruction totale (neuf)	Travaux terminés	OUI	-----
TOTAL AUTRES				73 712



ADAP BILAN 2022 : Investissements et actions complémentaires

- ✓ Réalisation des attestations fin Adap équipements déjà conformes ou rendus conformes à l'issue des travaux 2022 (hors coûts déjà inclus dans opérations de travaux) :
 - ▶ 8 250 € TTC pour 2022
 - ▶ 47 attestations conformité transmises et validées par préfecture (dont 20 en 2022)

- ✓ Opérations indépendantes de mise aux normes d'ascenseurs au titre de l'accessibilité :
 - ▶ 32 820 € TTC

- ✓ Mise à jour du site internet « Grenoble.fr » sur le niveau d'accessibilité des ERP

- ✓ Patrimoine communal important, complexe, ancien (600 000 m² tout patrimoine confondu)
Nombreux travaux de maintien à niveau et mise en conformité nécessaires, notamment en matière d'accessibilité

- ✓ Volonté permanente d'aller au-delà du cadre réglementaire et d'assurer une qualité d'usage avec une meilleure prise en compte de tous les handicaps



Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de Grenoble

CCAS de Grenoble

Contexte

Historique :

06/2015 : Réalisation des diagnostics accessibilité sur le patrimoine du CCAS
17/12/2015 : Adoption par le conseil d'administration du CCAS de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)
24/03/2016 : Ad'Ap accordé par le préfet pour une durée de 9 ans

Nombre de bâtiments : 89 ERP

Cout global :

4,1 millions d'Euros TTC (soit environ 46 000 € TTC / bâtiment ou 455 000 € TTC / an sur 9 ans)
70% des travaux (2,8 M€) concentrés sur 9 bâtiments de la DASPA : EHPAD Saint Bruno (1 000 k€) ; EHPAD Lucie Pellat (600 k€) ; Résidence Autonomie (RA) Saint Laurent (400 k€) ; RA Montesquieu (220 k€) ; RA les Alpines (200 k€) ; RA Notre Dame (170 k€) ; EHPAD Narvik (100 k€) ; RA Le Lac (100 k€). Ces bâtiments appartiennent pour la plupart à des bailleurs (ACTIS et Alpes Isère Habitat).

Contexte

Evolution des compétences du CCAS :

12/2016 : Transfert de la DAT à la ville et du patrimoine associé = 24 ERP (525 k€) intégrés dans la programmation des travaux de la ville

02/2018 : Rapprochement des services techniques de la Ville et du CCAS

Fermeture de certains bâtiments :

EAJE Abbe Grégoire (7 k€) : fermé (suite ouverture de l'EAJE Charrel)

EAJE St Bruno + RAM Chorier Berriat (10 k€) : fermé (suite ouverture de l'EAJE Anthoard)

EHPAD Narvik (100 k€) : fermé (suite ouverture du nouvel EHPAD André Léo)

Local Marval (56 k€) : fermé

Plateforme Mobilité (10 k€) : fermée (suite transfert compétence à GAM)

Pôle Accueil Petite Enfance (26 k€) : fermé (suite transfert au CCCC)

PUV Abbaye (10 k€) : fermée

RA Notre Dame (170 k€) : fermée

Siège CCAS (62 k€) + annexe siège (5 k€) : fermés (suite transfert au CCCC)

SSPA René Thomas (3 k€) : fermé

Bilan des actions

Travaux réalisés / en cours :

CAI : création d'une chambre PMR dans le cadre de la restructuration
Crèche associative Les Loupiots (1 k€) : accessibilité réalisée dans le cadre d'une réhabilitation globale
EAJE Milles Pattes (13 k€) : accessibilité réalisée dans le cadre d'une réhabilitation globale
EHPAD Lucie Pellat : accessibilité partielle de l'équipement suite aux travaux de mise en accessibilité du hall et des espaces extérieurs
RA Le Lac (100 k€) : avis favorable de la commission d'accessibilité le 31/01/2018
RA Saint Laurent (400 K€) : accessibilité réalisée dans le cadre d'une réhabilitation globale
RA Montesquieu (215 k€) : accessibilité réalisée dans le cadre d'une opération de mise en conformité SSI
LAM les Delphinelles - ex EHPAD (30 k€ BP ; 184 k€ au stade travaux) : accessibilité réalisée
RA les Alpains (210 k€) : travaux engagé début juillet

Etudes en cours :

EHPAD Saint Bruno (1 000 k€) : consultation lancée pour un marché de conception / réalisation pour la requalification de l'équipement en Résidence Autonomie intégrant la mise en accessibilité
EHPAD Lucie Pellat (600 k€) : étude de faisabilité en cours pour une réhabilitation lourde intégrant la mise en accessibilité ou une reconstruction / démolition

Bilan des actions / actions à venir

Désignation d'un mandataire pour le reste à faire = 1 292 k€ TTC (hors bâtiments ACTIS / OPAC et y compris LAM les Delphinelles) ≈ 37 ERP
Septembre 2019 : Mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la société Territoires 38 (associée à la société Accèsmétrie) pour la mise en œuvre de notre agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui va s'étaler jusqu'à la fin 2024
Février 2020 : Remise des diagnostics mis à jours pour l'ensemble des ERP restant à traiter
 Correction de la programmation pour les bâtiments ne recevant pas de public
 Correction de la programmation pour les équipements intégrés dans des bâtiments Ville (exemple : RAM)

Décembre 2020 : Désignation d'un maître d'œuvre
Juin 2021 : Validation d'un Avant-Projet
Septembre 2022 : Notification des marchés de travaux
Octobre 2022 à fin 2024 : Travaux

Désignation mandataire + études

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Enveloppe accessibilité (en k€)	0	10	217	179	467	420	0	0

COMPTE RENDU

Commission métropolitaine d'accessibilité du 13 juin 2023, salle Rocher blanc, site Malraux

Présents :

Grenoble Alpes Métropole

- Corine Lemarié, conseillère métropolitaine déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre les discriminations
- Nicolas Béron-Perez, vice-président chargé de l'habitat, du logement et de l'hébergement
- Jessica Machéras, cheffe de service ressources, santé,
- Chrystèle Doulat, chef du service environnement de travail
- Laurent Biscio, chef du service maintenance des équipements
- David Loichot, responsable de l'unité conduite d'opérations, bâtiment
- Fabrice Talotta, chef du service circulation
- Amélie Doré, direction foncier et habitat
- Philippe Leemann, direction foncier et habitat
- Nathalie Suze, cheffe de projet communication numérique
- Hervé Buissier, service expertise et analyse patrimoniale

Associations :

- Marie-Christine Pineri, association Valentin Haüy
- Marie-Christine Rouch, association Valentin Haüy
- Sophie Roux, association Valentin Haüy
- Eric Legallo, association Valentin Haüy
- Isabelle Guichard, APF France handicap
- Philippe Mariage, AFM Téléthon
- Fleur Herbin, Handiréseaux 38
- Sébastien Rogez, Handimoitout

Communes :

- Luis Beltran, conseiller municipal délégué à l'accessibilité, ville de Grenoble
- Samia Karmous, conseillère municipale égalité ; Seyssins

Excusés :

Grenoble Alpes Métropole

- Michelle Veyret, vice-présidente chargée de l'administration générale, des ressources humaines et du patrimoine
- Sylvain Laval, vice-président chargé de l'espace public, de la voirie, des infrastructures cyclables et des mobilités douces
- Eric Rossetti, vice-président chargé des communes et de la proximité

Associations :

- Justine Bermond, association des sourds de Grenoble
- Audrey Korczynska, la Casemate
- Rosseline Dumey-Lecour, bibliothèque sonore

Communes :

- Magali Bazia, adjointe aux solidarités, le Fontanil-Cornillon
- Gwanaelle Guers, adjointe au maire, Poisat
- Marjolaine Fidon, conseillère déléguée égalité et handicap, saint Egrève
- Céline Becker, adjointe culture et accessibilité, Meylan
- Déborah Mécréant, conseillère municipale égalité, Seyssinet-Pariset
- Virginie Tardivet, adjointe au maire, accessibilité, le Pont de Claix
- Fatima Benyelloul, adjointe au maire, Le Pont de Claix
- Didier Sanchez, adjoint au maire, urbanisme, travaux, Champ sur Drac
- Jean-Baptiste Boulanger, DGS, Noyarey
- Patricia Pichoud, CCAS, Saint Martin d'Hères

<ul style="list-style-type: none"> • Raphaël Da Silva, conseiller municipal délégué à l'accessibilité, Claix • Samia Delprado, directrice CCAS de Gières • Estelle Bonnaire, CCAS Seyssinet • Marie-Laure Brunerie, cheffe du service urbanisme, ville de Grenoble • Marianne Olivier, chef de projet accessibilité, ville de Grenoble 	
---	--

Rôle de la Commission métropolitaine d'accessibilité

La commission métropolitaine d'accessibilité est une instance de bilan, de concertation et d'échanges avec les associations et les usagers. Elle a pour rôle de dresser chaque année le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et de proposer des perspectives.

Le bilan des actions et perspectives fera l'objet d'un rapport, qui sera acté par délibération du conseil métropolitain, le 29 septembre 2023.

L'ensemble des documents présentés peut être téléchargé en suivant le lien suivant : <https://cloud.grenoblealpesmetropole.fr/index.php/s/J6E2gd9WpeQwZJn>

Point 1, emploi des personnes handicapées à la Métropole

Le bilan de l'emploi est positif : taux de 9,7% d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), en 2022. Priorité au recrutement d'apprentis dans les années à venir.

- Mme Pineri et M. Legallo, AVH, demandent des précisions sur la répartition des agents par catégorie, par type de handicap, ainsi que le pourcentage d'agents dont le handicap est supérieur à 80%.

Les réponses figurent dans le support de présentation : bilan handicap 2022, à télécharger. 75% des agents BOE sont en catégorie C. Seules les données à caractère médical, confidentielles, ne figurent pas dans le bilan.

- M. Rogez, Handimoitout, demande si l'évolution de carrière est possible à la Métropole et si les postes peuvent être adaptés en fonction du handicap.

Un agent BOE a les mêmes droits pour l'évolution de sa carrière que n'importe quel agent. L'adaptation du poste se fait, après prescription médicale, sur la base d'un cofinancement Métropole/Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Point 2, projet Cosmocité et gare Europole

Cosmocité

- M. Da Silva, élu à l'accessibilité à Claix, demande si les places de stationnement PMR sont bien en dur et non en pavés engazonnés, et pourquoi tous les cheminements ne sont pas en dur dans les espaces extérieurs ?

Les places de stationnement PMR ont un revêtement en enrobé dans le parking dédié au public, ainsi que dans le parking dédié au personnel. Dans l'espace engazonné, au pied du bâtiment, l'allée principale est en béton désactivé, bordé de gazon et de banquettes d'assise. Par contre l'allée secondaire est en pavés. C'est un compromis entre la nécessité de garder les sols perméables aux eaux de pluie et l'obligation d'accessibilité. Par ailleurs, l'accès des pelouses n'est pas réglementé, les visiteurs sont libres de les utiliser.

Une visite sera prochainement organisée pour faire découvrir le bâtiment et la scénographie aux associations.

Gare Europole

La rampe piétonne/cycle située à côté de l'ascenseur de la gare Europole est fermée par 2 potelets en partie haute mais est ouverte en partie basse, au niveau de la trémie de la gare SNCF. Ces potelets ne permettent pas le passage d'un usager en fauteuil roulant, alors que piétons et cyclistes peuvent emprunter la rampe. A la demande des usagers et des

associations du handicap, un des potelets a été supprimé pour élargir le passage et faciliter la circulation des usagers, notamment en cas de panne de l'ascenseur. Une signalétique indique le pourcentage de la rampe, et invite les usagers PMR à l'utilisation de l'ascenseur. L'escalier a également été mis aux normes d'accessibilité : nez de marches, contre marches contrastés et contraste de la bande d'éveil de vigilance en partie haute.

Point 3, archives métropolitaines/ville de Grenoble

Le service commun des archives a été inauguré le 16 juin 2022, dans les anciens locaux des archives départementales, rue Prud'homme, à Grenoble. Des sanitaires PMR vont être créés au 2^{ème} étage à proximité de la salle de lecture, à la demande des usagers.

La salle de lecture située au dernier niveau ne comporte pas d'espace d'attente sécurisé (EAS) pour les personnes à mobilité réduite. Le bureau d'études ne trouve pas de solution satisfaisante pour créer un EAS. Les investigations vont se poursuivre en lien avec le service départementale d'incendie et de secours (SDIS).

- M. Mariage, AFM, pose la question de la répartition du financement des travaux dans ce bâtiment entre la ville de Grenoble et la Métropole.

Le financement se fait au prorata du nombre d'agents de chaque collectivité utilisatrice du service mutualisé.

Point 4, bilan des travaux de proximité et feux sonores

Travaux de proximité

Les usagers sont invités à signaler tout dysfonctionnement par téléphone : 0 800 500 027 ou sur le site de la Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/138-signaler-un-probleme-sur-la-voirie.htm>

Les usagers qui ont des difficultés avec les demandes en ligne peuvent contacter directement la mission Accessibilité Handicap par mél : mission.accessibilite@grenoblealpesmetropole.fr ou par téléphone : 04 85 59 87 30.

Feux sonores

- L'AVH interpelle la Métropole sur le retard du nombre de carrefours sonores équipés et demande le vote d'un budget avec un programme pluriannuel pour adapter le parc existant. L'AVH signale également qu'une pétition en ligne a été ouverte en faveur de l'équipement des carrefours avec des feux sonores. L'AVH rappelle que le Grand Lyon a sonorisé 98% des carrefours à feux.

Le service Circulation présente les réalisations 2022/2023 :

En 2022, une centaine de balises de piétons sonores a été remplacée. En 2023, 70 balises sonores ont d'ores et déjà été changées pour un budget de 40 000€ avec une maintenance préventive réalisée sur 1/6 du patrimoine métropolitain. Cette maintenance inclut le contrôle des boîtiers sonores qui sont systématiquement remplacés en cas de défaut.

Pour les carrefours programmés en renouvellement (programme pluriannuel), le service priorise ceux disposant d'une demande d'installation d'équipements sonores. Le bilan des carrefours sonorisés, en juin 2023, est le suivant :

- Varcès, 3 carrefours
- Grenoble : 13 carrefours
- Vizille : 2 carrefours prévus dont un pour lequel les travaux sont en cours
- Domène : 2 carrefours en cours d'équipement
- Meylan/Carronnerie : travaux en juillet
- Echirolles : 1 carrefour en cours
- 9 autres carrefours devraient être traités d'ici la fin de l'année

Enfin, lorsqu'il y a des demandes d'usagers pour équiper un carrefour, hors renouvellement, le service traite la demande dans l'année (cas des carrefours Chorier/d'Alembert et Barbusse/Innsbruck à Grenoble).

Un diagnostic du parc des carrefours équipés de feux sonores a été réalisé par la Métropole. 26% des carrefours sont en totalité équipés de balises sonores en 2022.

- Mme Karmous, élue à l'égalité à Seyssins, demande si l'utilisateur peut faire la demande d'équipement en mairie. La demande peut être faite directement en ligne sur le site de la Métropole ou par téléphone comme évoqué plus haut.

- M. Mariage (AFM) demande si la maintenance des balises sonores des feux de circulation peut se faire à distance. Une évolution réglementaire est attendue à ce sujet. Le contrôle à distance n'est pas encore d'actualité.

Point 5, le logement accessible

- M. Rogez, Handimoitout, interpelle la Métropole sur les pannes d'ascenseur dans les immeubles gérés par les bailleurs sociaux et les délais de réparation, parfois longs. M. Rogez signale que lors de la dernière panne d'ascenseur, il a regagné son domicile avec l'aide des pompiers. M. Rogez propose que les appartements aux normes PMR situés en RDC surélevés soient également accessibles par une rampe extérieure. Cette rampe extérieure viendrait suppléer l'ascenseur en cas de panne.

M. Béron Pérez, vice-président chargé du logement, propose plusieurs pistes pour traiter la question des pannes d'ascenseur.

Dans le neuf, privilégier la mise en place de deux ascenseurs, si l'équilibre financier de l'opération le permet. En cas de panne, il sera toujours possible d'utiliser le second ascenseur. Inciter également les fabricants d'ascenseurs à fiabiliser leurs équipements et faire des ascenseurs de qualité.

Dans l'existant, inciter les bailleurs sociaux à faire un diagnostic des ascenseurs : âge, état, maintenance, et disponibilité des pièces de rechange.

Pour avancer sur cette question, les associations du handicap pourraient également faire pression sur les bailleurs sociaux pour les inciter à renforcer la maintenance/prévention en lien avec les ascensoristes.

M. Béron Pérez propose un temps d'échanges avec les bailleurs sociaux sur la problématique des ascenseurs, sur le modèle du groupe de travail qui s'est réuni le 2 mars 2023. Ce groupe de travail a réuni les bailleurs sociaux et les associations du handicap et a listé les aménagements prioritaires, faciles à mettre en œuvre et à moindre coût dans le logement, sous la forme d'un cahier de recommandations. Ce travail fera prochainement l'objet d'échanges avec les bailleurs sociaux pour déterminer les recommandations qui aiguilleront les bailleurs dans la réalisation de leurs programmes de construction de logements.

- M. Mariage (AFM) demande si les associations peuvent participer à l'élaboration du programme du projet immobilier inclusif, prévu à Meylan, ainsi qu'aux différentes étapes avant la réalisation ? M. Mariage demande également si d'autres projets inclusifs sont prévus sur la Métropole ?

Le projet d'habitat inclusif sur Meylan est à destination de personnes porteuses de troubles psychiques. Il a été travaillé dès le début du projet avec l'association APAJH38 qui accompagnera les résidents. En dehors de ce projet, le programme, prévoit des logements accessibles PMR.

La demande sera transmise à la ville de Meylan et l'information sur la mise en place de futurs projets inclusifs transmise aux associations.

Point 6, accessibilité du site web de la Métropole

Le site web institutionnel de la Métropole (grenoblealpesmetropole.fr) a fait l'objet d'une refonte complète avec une mise en conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Le site est déclaré 100% accessible, c'est le seul site d'une Métropole à atteindre ce résultat. Des personnes en situation de handicap ont participé aux ateliers de co-construction. Un bilan du site sera réalisé début 2024, les usagers volontaires pourront y participer.

Le magazine de la Métropole est proposé par ailleurs en version sonore sur le site : www.grenoblealpesmetropole.fr/magazine

Les autres sites web métropolitains devront également être rendus accessibles à l'occasion d'une refonte ou d'une création.

Le recrutement d'un référent accessibilité numérique est nécessaire pour coordonner la démarche de mise en accessibilité des documents numériques et pour concevoir un schéma pluriannuel d'accessibilité.

- M. Beltran, élu à l'accessibilité à la ville de Grenoble propose de mutualiser les moyens des communes pour travailler à l'amélioration de l'accessibilité numérique : site web, bibliothèque, et musées.

Point 7, présentation du service commun Accessibilité

Ce point n'a pas été traité pendant la séance, faute de temps. Le support de présentation est disponible en suivant le lien de téléchargement, plus haut.

Le service commun Accessibilité est ouvert aux communes volontaires. Ce service propose une expertise sur les projets (bâtiment, aires de jeux) et des formations accessibilité/handicap aux agents des communes (agents d'accueil et techniciens). Six communes se sont engagées en 2022 à participer au service commun Accessibilité : Claix, Domène, Le Pont de Claix, Poisat, Seyssinet Pariset et Varcis Allières et Risset. Deux communes vont rejoindre le service commun en 2023, Meylan et Vif, ainsi que les CCAS de ces communes.

Point 8, signalétique site Malraux

Ce point n'a pas été traité pendant la séance, faute de temps. Il sera examiné lors d'une prochaine réunion.

Hervé Buissier
Responsable de la mission Accessibilité Handicap

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

PANORAMA DES ACTIONS-PHARES
RÉALISÉES EN 2023

24 octobre 2023

